



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 5 octobre 2022, à 19.30 heures,
à la salle du Tribunal, avenue de la Gare 33

Présidence :

M. Ronald Colliard, Président – PLR

Membres du Bureau :

M. Nicolas Genoud, Vice-président – Le Centre
Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice – UO+PS
M. Jérémie Favre, scrutateur – PLR
Mme Patricia Genoud, scrutatrice – UDC-PAI
M. Cédric Pilloud, scrutateur – UDC-PAI
M. Cédric Schaller, scrutateur suppléant – Le Centre

Membres du Conseil général présents (48/50):

Balmat Cyril, Berthoud Julien, Berthoud Olivier, Birbaum (-Bays) Sandra, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Colliard Ronald, Colliard (-Dévaud) Véronique, Cuennet Dora, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Dubrit Anouchka, Favre Jérémie, Genoud Irène, Genoud Isabelle, Genoud Mehdi, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Genoud Patricia, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Huwiler Inès, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lambercy Jérôme, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Liaudat Rudy, Meyer Carine, Meyer Raymond, Millasson Alicia, Pauchard Matthieu, Perroud André, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pilloud Valentin, Pires Morgan, Rohrbasser Denis, Saudan Pierre-Alain, Saudan Charles, Schaller Cédric, Vallélian Pierrot, Vial Philippe, Volery Jérôme.

Membre du Conseil général excusé (2/50):

MM. Sébastien Rüegg, scrutateur, et Christian Sonney.

Conseil communal (9/9):

M. Charles Ducrot, Syndic, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions
M. Thierry Bavaud, Vice-syndic, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre
M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce
M. François Pilloud, Conseiller communal, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles
M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions
Mme Chantal Honegger, Conseillère communale, en charge du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture et du tourisme
Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture et des loisirs

Membre du Conseil communal excusé (0/9):

/

Membre de l'Administration générale excusé:

/

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 5 octobre 2022

Ouverture de la séance

A 19h30, **le Président, M. Ronald Colliard**, ouvre la septième séance ordinaire de la législature 2021-2026 et salue les invités, Mme Elise Kaiser, Co-Présidente de l'Agglomération Rivelac, Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Directrice de l'Agglomération Rivelac, Mme Catherine Beaud et M. Benoît Andrey, représentants de l'organe fiduciaire BDO SA, les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse. M. Pierre-Alain Karlen, Co-Président de l'Agglomération Rivelac est annoncé avec un peu de retard.

Le Président. C'est avec plaisir que j'ouvre cette septième séance ordinaire de la législature 2021-2026 en vous souhaitant à toutes et tous une cordiale bienvenue ! Nous sommes à nouveau réunis dans la salle du Tribunal, je reviendrai sur ce point. Quelques menus aménagements y ont été apportés, notamment pour la presse. Chers collègues, j'espère que vous vous êtes toutes et tous munis de vos cartons de vote. Un micro circulera dans la salle pour vos interventions, merci de le transmettre entre vous.

Je vous transmets les informations pratiques habituelles à nos séances:

Le public et la presse se trouvent à l'arrière.

Ce soir, il y aura certainement une courte pause vers 21 heures, selon l'avancée de nos débats.

Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 27 du . Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

Le Président. La convocation du 22 septembre 2022, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Elle a été publiée dans la Feuille Officielle n°38 et dans l'édition du Messenger du 23 septembre 2022. Vous avez reçu le procès-verbal provisoire de la séance du 29 juin 2022, le rapport d'activités 2021 d'Agglomération Rivelac, la planification financière 2022-2026 analysée par BDO SA et le plan des investissements, les Messages n°35 à 37 du Conseil communal, le Rapport final du Conseil communal sur la proposition n°2 et les rôles des propositions et des questions mis à jour.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusés ce soir MM. Sébastien Rüegg et Christian Sonney.

Appel

Mme Ana Rita Domingues Afonso, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents :	48
Excusés :	2
Absent :	0

Le Président. Avec 48 membres présents, nous pouvons délibérer valablement. La majorité des voix est à 25.

Ordre du jour

Le Président. Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer sur cet ordre du jour ?



39 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. L'ordre du jour de la présente séance est celui qui a été
40 adressé à chacun des membres:

1. Agglomération Rivelac – Présentation;
2. Procès-verbal n°7 de la séance du 29 juin 2022 – Approbation;
3. Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Jacques Genoud (Le Centre), démissionnaire;
4. Planification financière 2022-2026 – Présentation;
5. Rapport final du Conseil communal sur la Proposition n°2 de M. Julien Berthoud (PLR) lui demandant d'analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6% à au moins 80%, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, et vote;
6. Message n°35 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Le Scé – Etude d'un nouveau réservoir – Crédit d'engagement de 150 000 francs – Approbation;
7. Message n°36 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Les Rosalys – Etude d'un forage oblique – Crédit d'engagement de 55 000 francs – Approbation;
8. Message n°37 – Economie – Tourisme – Signalétique communale 4 saisons – Crédit d'engagement de 200 000 francs – Approbation);
9. Divers.
 - Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens.

41 **Communications du Président**

42 **Le Président.** Le Bureau a plusieurs informations à vous transmettre:

43 **Mutation au sein du Conseil général.** En date du 17 août, le Secrétariat du Conseil général
44 accusait réception de la lettre de démission de M. Jacques Genoud (Le Centre), avec effet au 30
45 septembre 2022. Avec le départ de Jacques, c'est un Conseiller très actif en notre sein dont nous
46 avons pris congé. Jacques est entré au Conseil général en 2006 et y a donc siégé durant 16 ans. Il
47 a présidé notre Conseil en 2015-2016. Jacques Genoud a été membre du Conseil de fondation de
48 la Maison St-Joseph depuis 2006 et en a été le Président de 2011 à 2016. Il a enfin fait partie de la
49 Commission financière depuis 2016. Au nom du Conseil général, je le remercie pour son
50 engagement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses activités auxquelles il pourra consacrer le
51 temps libéré par ses fonctions politiques communales. Pour lui succéder, nous avons le plaisir
52 d'accueillir aujourd'hui Mme Sandra Birbaum (-Bays), qui a été assermentée par M. le Préfet le 20
53 septembre et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre.

54 Mme Sandra Birbaum (-Bays), je vous souhaite la bienvenue au sein de notre plénum et beaucoup
55 de satisfaction dans l'exercice de vos fonctions. Je vous prie de vous lever pour vous présenter à
56 vos pairs.

57 *Applaudissements.*

58 En plus de ses fonctions de Conseiller, M. Jacques Genoud laisse un poste vacant à la
59 Commission financière. C'est pourquoi une élection a été prévue à l'ordre du jour.

60 Commission Tourisme 4 saisons

61 Pour votre information, M. Charles Saudan a démissionné de la Commission Tourisme 4 saisons,
62 le 16 août 2022. C'est M. Rudy Liaudat qui a été nommé par le Conseil communal pour le
63 remplacer.

64 Commission des Sports

65 Pour votre information, notre Vice Président, M. Nicolas Genoud, a démissionné de la Commission
66 des sports le 28 septembre 2022. C'est Mme Sandra Birbaum(-Bays) qui a été nommée le 4
67 octobre par le Conseil communal pour le remplacer.

68 **Lieu des séances du Conseil général.** Comme annoncé lors de notre séance du 29 juin dernier,
69 les Chefs ou les représentants des groupes politiques de notre Conseil se sont réunis, à ma
70 demande, avant la séance du Bureau du 5 septembre 2022. En présence de M. le Syndic et de M.
71 Bertrand Vienne, Chef du Service des bâtiments, et de Mme Nathalie Defferrard Crausaz,
72 secrétaire du Conseil général, nous avons à nouveau échangé sur le lieu des séances, considérant
73 que le CC nous avait informés qu'il était réticent à poursuivre le maintien des séances au Centre
74 de renfort. De cette discussion, nous avons convenu que les séances se dérouleraient à
75 l'Univers@lle, sous réserve de son utilisation à des fins culturelles. Le second choix se porte sur la



76 salle du Tribunal, ce qui explique notre présence ici ce soir. Nous avons également évoqué que le
77 calendrier des dates de nos conseils devait dans la mesure du possible tenir compte des
78 disponibilités de l'Univers@lle, cette salle ayant clairement la préférence de tous les groupes.

79 **De la courtoisie dans nos échanges.** Le Bureau est revenu sur la réponse apportée par un
80 Conseiller communal à l'une de nos parlementaires lors du dernier Conseil, dans le cadre d'une
81 question liée à un Message. Nous rappelons que la courtoisie et le respect sont de mise dans les
82 propos échangés. En effet, la forme et le ton de nos échanges ont leur importance, ceci
83 notamment afin que chacune et chacun se sente à l'aise d'intervenir et ne soit en aucun cas
84 découragé ou inquiet à prendre la parole. Nous invitons toutes les personnes qui prendront la
85 parole à faire preuve de respect. Il y a de nombreuses façons de faire passer un message mais
86 l'ironie ne peut pas en être une.

87 **Dates du Conseil général de 2023.** Vous aurez pris bonne note des dates de nos séances, qui
88 auront lieu le 22 mars, le 10 mai, le 28 juin, le 4 octobre et le 13 décembre 2023.

89 En ce qui concerne le décompte des voix, sur un arrêté qui n'aura fait l'objet d'aucun débat ni
90 remarques et en cas d'unanimité évidente, sur constat du Bureau, j'annoncerai directement le
91 résultat sans attendre le décompte des voix. C'est pourquoi pour tout vote, je vous demande
92 d'afficher ostensiblement votre carton et de le montrer clairement jusqu'à ce que la scrutatrice ou le
93 scrutateur vous fasse signe que son comptage est terminé. La feuille récapitulative des votes
94 recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite. En cas de doute sur le résultat d'un
95 vote, j'interromprai la séance et réunirai le Bureau, qui tranchera sur la procédure à appliquer.

96 De même, lorsque vous souhaitez prendre la parole sur un sujet, nous vous prions de vous
97 manifester ostensiblement, en levant la main ou même en vous levant, afin de bien distinguer vos
98 gestes et intentions.

99 Le Service des bâtiments a mis à notre disposition un micro, que je vous prie de passer à la
100 personne qui va s'exprimer afin qu'il soit utilisé pour toutes vos interventions. Je vous prie de parler
101 distinctement et de manière qu'on vous entende.

102 Pour rappel, en ce qui concerne les questions qui surgissent lors du débat sur un Message, si le
103 Conseiller ou la Conseillère générale estime que la réponse n'est pas tout à fait satisfaisante ou
104 incomplète, vous avez aussi la possibilité de la réitérer dans les Divers. Ainsi, elle figurera au rôle
105 des questions qui devront être traitées par le Conseil communal et ne se perdra pas dans le flot
106 des interventions qui ont lieu au cours de nos débats. Je vous remercie par avance d'en prendre
107 bonne note pour la suite de nos échanges.

108 En vertu de l'article 34 al. 5, 6, 7 et 8 RCG, je vous rappelle que, lors des séances, les médias
109 autorisés peuvent, sauf disposition légale contraire, effectuer des prises de son ou d'images et
110 assurer leur retransmission; ils informent au préalable Le Président et veillent à ne pas perturber le
111 bon fonctionnement de la séance.

112 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
113 dispositions légales. Je prie tous les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à
114 titre personnel ou au nom de leur groupe politique. Lors des interventions, j'invite l'ensemble du
115 Conseil général à bénéficier du droit qui lui est donné pour s'exprimer tout en tenant des propos
116 convenables et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire,
117 Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au format
118 Word, au secrétariat communal dans les plus brefs délais.

119 Le public est prié de rester assis durant toute la séance.

120 **Représentations du Président**

121 **Le Président.** J'ai eu le plaisir d'être convié à représenter le Conseil général à de nombreuses
122 reprises. J'ai tenté de répondre positivement à toutes les sollicitations mais cela n'a pas été
123 possible. Je commence donc par remercier de leur compréhension les sociétés et celles et ceux à
124 qui j'ai dû répondre par la négative.

125 J'ai en revanche eu le plaisir de répondre favorablement aux invitations suivantes:

126 - cela a débuté le 1^{er} juillet par le souper annuel des enseignants. Nous avons partagé un très bon
127 repas au Restaurant Le Châtel. Ce fut une soirée très conviviale et sympathique. Notons que, pour
128 une fois, les représentantes féminines étaient bien plus nombreuses que les hommes. Cela nous
129 change d'autres circonstances;



- 130 - Le 2 juillet, j'ai eu le plaisir de couper le ruban de la place Gare à Vous. Je fais le vœu qu'elle soit
131 un lieu de rassemblement convivial et populaire;
- 132 - Le samedi 9 juillet a été pour moi l'occasion de découvrir ou redécouvrir plusieurs magnifiques
133 chalets d'alpage, lors de la deuxième journée de l'habituelle tournée des montagnes. Nous avons
134 été chaleureusement accueillis au Creux des Tables, au Pralet, au Radzy, à Borbuintze, au Petit et
135 au Gros Mology, puis finalement à Bellechaux. Nous avons la chance de posséder quelques
136 bijoux de notre patrimoine que nous nous devons d'entretenir.
- 137 - le 1^{er} août aurait dû aussi faire partie des représentations qui incombent à la Présidence du
138 Conseil général. Malheureusement, cette fête a finalement dû être annulée, ce que je regrette
139 vivement. Pas tant en raison du traditionnel discours du 1^{er} août que j'aurais dû prononcer, mais de
140 manière générale, il est difficilement compréhensible que la Commune ne soit pas en mesure
141 d'offrir une fête nationale à sa population. Je forme le vœu que ceci ne se répète pas et que la
142 Commune, avec l'Office du Tourisme, trouve une solution pérenne à l'organisation de la fête du 1^{er}
143 août.
- 144 - j'ai ensuite eu le plaisir de participer le 10 septembre au 100^e anniversaire de la section Dent-de-
145 Lys du club alpin suisse. J'ai été impressionné par le dynamisme et l'activité de ces 300 membres
146 montagnards. Rappelons parmi de multiples haut-faits: A l'occasion du 700^e anniversaire de la
147 Confédération, en 1991, la Section Dent-de-Lys a organisé et offert l'ascension du Breithorn de
148 Zermatt à 100 jeunes de 10 à 14 ans, puis 10 ans plus tard, en 2001, la même ascension de 101
149 personnes âgées de plus de 60 ans, sur ce sommet qui culmine tout de même à 4023 mètres. Je
150 mentionnerai la construction en 1993 du refuge et du bivouac de l'Envers des Dorées qui se situe
151 sur la commune d'Orsières, entre le glacier de Saleina et le plateau de Trient, à 2983m d'altitude.
152 Enfin, et de manière bien plus triste, comment ne pas évoquer le triste incendie du Chalet des
153 Pueys ce samedi 23 juillet dernier. Nous avons assuré au CAS que la Commune avait la volonté
154 de tout mettre en œuvre pour reconstruire ce chalet, un nouveau chalet, encore plus beau
155 qu'avant, comme la chanson de l'abbé Bovet.
- 156 - le 17 septembre, c'est plus de 300 nouveaux habitants de Châtel-St-Denis, arrivés depuis 2019,
157 qui ont répondu présents à l'invitation de la Commune. Ils ont pu découvrir les stands de diverses
158 associations et sociétés sportives et culturelles de notre commune. J'ai eu la joie de pouvoir leur
159 adresser quelques mots au nom du Conseil général.
- 160 - le 30 septembre fut une journée bien plus triste. Accompagné par une délégation de l'Exécutif
161 nous avons accompagné la bannière communale pour rendre hommage à Mme Betty Vallélian lors
162 de ses obsèques, ancienne Conseillère générale, ancienne Conseillère communale, épouse de
163 notre doyen Pierrot et figure extrêmement populaire de notre ville. Pierrot, nous t'assurons de toute
164 notre amitié.
- 165 - Enfin, le 1^{er} octobre, Châtel-St-Denis a eu le plaisir d'accueillir le Chapitre de la Dent-de-Lys de la
166 Confrérie du Gruyère. J'eus le plaisir d'être intronisé et j'ai eu l'occasion, lors du banquet, de
167 souhaiter de la part de notre ville, la bienvenue à ces Gentes Dames et Solides Compagnons, sans
168 omettre de profiter de l'occasion comme Veveysan de valoriser quelques beaux aspects de notre
169 ville et district, tout en lançant lors du discours quelques piques amicales à nos chers voisins
170 gruériens.
- 171 - Mardi prochain, j'aurai le plaisir d'accueillir, avec le Conseil communal, le 8000^e habitant. Un
172 jeune garçon qui n'est autre que le fils du nouveau fromager de Châtel-St-Denis et de son épouse.
173 Je me réjouis de ce moment.

174 **Hommage aux défunts**

175 **Le Président.** Ce soir, nous avons tous une pensée émue envers les personnes qui ont été
176 touchées par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Notre sympathie s'adresse tout
177 particulièrement à nos collègues Mme Véronique Colliard (-Dévaud), qui a perdu sa maman le 14
178 juillet, à M. André Perroud, dit Bob, dont le père nous a quittés le 12 septembre et à notre cher
179 Doyen, Pierrot, qui a dû dire adieu à sa chère épouse Betty, il y a quelques jours.
180 Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur vie et, pour les honorer, je demande à
181 l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

182 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.



183 **1. Agglomération Rivelac – Présentation;**

184 **Le Président.** Je passe sans plus tarder la parole à M. Roland Mesot, Conseiller communal et Co-
185 président de l'Agglomération Rivelac pour introduire le premier point.

186 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Aménagement et Co-président**
187 **d'Agglo Rivelac.** Nous avons ce soir le plaisir de vous présenter Agglo Rivelac. Vous allez me
188 demander, pourquoi cette présentation ? La première raison est que nous entrons à présent dans
189 une phase décisive de l'Agglo avec un groupement de mandataires qui va se mettre au travail pour
190 enchaîner les mesures lisibles. C'est vraiment du travail de terrain qui sera réalisé. La deuxième
191 raison, c'est que nous avons constaté avec mes collègues que lorsque nous allions dans les
192 communes présenter l'Agglo Rivelac, c'était bénéfique. Je dois admettre que moi-même, lorsque
193 j'étais dans vos rangs, il y a un an et demi, j'aurais été incapable d'expliquer ce qu'était l'Agglo
194 Rivelac. A ce sujet, je remercie les Chef-fe-s de groupe qui ont validé cette présentation. Pour
195 m'accompagner ce soir sont présents Mme Elise Kaiser, Co-présidente de l'Agglo et Municipale à
196 la Tour-de-Peilz, ainsi que M. Pierre-Alain Karlen, Syndic de Noville. J'ai le plaisir de passer la
197 parole à Mme Corinne Margalhan-Ferrat, qui est notre Cheffe de projet.

198 **Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Directrice de l'Agglomération Rivelac.** La présentation de
199 l'Agglo Rivelac s'organisera de la manière suivante (cf. présentation PowerPoint annexée au
200 présent procès-verbal).

201 *Contexte fédéral:* En 2021, les agglomérations, les communes et les cantons ont déposé un projet
202 d'agglomération à la Confédération en vue d'obtenir un soutien fédéral. La Confédération a
203 examiné tous ces projets et a engagé un montant de 1,3 milliard de francs pour la quatrième
204 génération de projets d'agglomération (PA4). En Suisse romande, les résultats apparus au terme
205 du projet d'agglomération de quatrième génération PA4 concerne notamment Mobul et le Chablais,
206 mais pas Agglo Rivelac car cette dernière fait partie des rares agglomérations n'ayant pas déposé
207 de projet d'agglomération de quatrième génération. A ce jour, l'Agglomération Rivelac est la seule
208 agglomération de toute la Suisse, de cette taille, à ne pas avoir été soutenue par la Confédération
209 depuis qu'il existe ces projets d'agglomération, soit depuis 2007-2008.

210 Lorsqu'on regarde comment sont répartis les 1,3 milliard de francs, on constate que la
211 Confédération soutient des mesures d'infrastructure de transports concernant principalement la
212 mobilité douce, le trafic individuel motorisé (sécurité sur les routes) ainsi que les transports publics.
213 En fonction de la catégorie d'agglomération dans laquelle nous nous trouvons (moyenne pour
214 Agglo Rivelac), l'essentiel des soutiens financiers de la Confédération vont à des mesures
215 d'infrastructure de mobilité douce.

216 *Contexte cantonal:* le Canton de Fribourg et le Canton de Vaud disposent d'un certain nombre
217 d'agglomérations, soit à l'intérieur du territoire cantonal, soit à cheval sur plusieurs territoires
218 cantonaux. Du côté de Fribourg, il y a aujourd'hui quatre agglomérations. Il y a en tout et pour tout,
219 jusqu'à la quatrième génération de projets d'agglomération, sept projets déposés par Fribourg et
220 un montant de 135 millions de francs de co-financement fédéral lui est alloué. Pour Vaud, 13
221 projets ont été déposés et un montant de 736 millions de francs de co-financement fédéral
222 accordé.

223 *Contexte communal:* l'Agglo Rivelac se trouve au Sud du canton de Fribourg et est une structure
224 de collaboration entre le Canton de Vaud et le Canton de Fribourg. Elle comprend trois districts: un
225 district complet qui est la Riviera et deux districts partiels (Aigle et la Veveyse). Cela représente au
226 total 18 communes et un peu plus de 100 000 habitants. Il convient de souligner que
227 l'Agglomération Rivelac se trouvant à cheval sur deux cantons, il y a dès lors deux bases légales
228 différentes. Il y a deux grandes distinctions à faire. Sur Fribourg, depuis la modification de la Loi
229 sur l'aménagement du territoire et des constructions, les communes ont l'obligation de s'associer
230 pour établir un plan directeur général. Dans le Canton de Vaud, il y a aussi des travaux en matière
231 de planification directrice régionale et l'Etat de Vaud a posé l'exigence dans le Plan directeur
232 cantonal de l'établissement d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). Il
233 s'agit d'une thématique couverte dans le Canton de Fribourg notamment par le Plan directeur
234 régional mais dans le canton de Vaud cela prend la forme d'un instrument particulier. Enfin, la
235 dernière spécificité vaudoise est l'obligation faites aux communes étant dans un périmètre compact
236 d'agglomération d'établir un plan directeur intercommunal. Pour vulgariser, il s'agit de la version
237 vaudoise du Plan directeur régional, qui se met en place du côté de la Veveyse.

238 *Chronologie:* pendant un certain temps, peu de choses se sont passées mais les événements
239 s'enchaînent dès 2018. C'est une date importante car c'est à la fin de l'année 2018 que la
240 Présidence du comité de pilotage de l'Agglomération Rivelac a été prise par les communes.



241 Auparavant, c'étaient les conseillers d'État vaudois qui dirigeaient la structure. La montée en
242 puissance des communes explique aussi leur volonté de travailler davantage sur les questions de
243 planification. A terme, nous cherchons à nous doter d'une structure propre du côté de l'Agglo
244 Rivelac. Je souhaite souligner que la date à laquelle nous devons déposer à Berne le projet
245 d'agglomération de cinquième génération (PA5) est fixée à mars 2025. Les délais sont
246 péremptoires et en cas de non-respect, il faut attendre quatre ans pour soumettre le dossier à la
247 Confédération.

248 *Organisation de la structure d'Agglomération Rivelac:* la structure est intercantonale: elle est
249 composée de 18 communes, réparties en trois régions: Haut-Lac, Riviera et Châtel-St-Denis/Basse-
250 Veveyse, dont les trois co-présidents sont présents ici ce soir. Ces 18 communes peuvent, depuis
251 septembre 2022, bénéficier d'un soutien fédéral pour leurs projets d'agglomération. Cette structure
252 intercantonale repose sur une convention signée en 2019 entre les Exécutifs concernés, dans
253 laquelle il a été décidé que ce serait le droit vaudois qui s'appliquerait. Les représentants du canton
254 de Fribourg siégeant dans les différents organes s'assurent que les intérêts des communes
255 fribourgeoises soient aussi pris en compte. Les représentants politiques des communes siègent au
256 sein Comité de pilotage et du Bureau du Comité de pilotage. La représentation d'un membre de
257 chaque Exécutif communal au sein du Comité de pilotage atteste de la forte implication des
258 communes. Par ailleurs, tous les responsables techniques des différentes communes siègent dans
259 les groupes techniques et contribuent à l'élaboration de cette planification.

260 *Plan directeur intercommunal/Projet d'agglomération 5 (PDI-PA5):* il s'agit d'un instrument
261 d'aménagement du territoire. C'est un instrument de planification directrice, c'est-à-dire un
262 instrument de stratégie qui coordonne tous les niveaux étatiques suisses (confédération, cantons,
263 communes et régions). Ce n'est pas un instrument d'affectation locale (PAL, PAD). Ces projets
264 d'agglomération constituent un programme de réalisation de mesures d'infrastructures de transport
265 mais aussi d'autres types de mesures. On retrouve, dans tous les projets d'agglomération de la
266 Confédération, les thématiques de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement.
267 S'ajoutent à ces dernières, dans le cas vaudois et fribourgeois, deux autres thématiques: l'énergie
268 et le tourisme. La Confédération a confirmé qu'outre les thématiques obligatoires pour tous les
269 projets d'agglomération, il était tout à fait possible que des agglomérations développent, en
270 fonction de leurs spécificités, d'autres thématiques. Les régions de la Riviera vaudoise étant très
271 touristiques, elles ont souhaité se doter d'une conception touristique dont elles ne disposent pas à
272 ce jour, alors que la Veveyse et le Haut-Lac disposent déjà de planifications en matière de
273 tourisme. Il s'agira de coordonner leur contenu, tel que décrit dans le Plan directeur régional de la
274 Veveyse (en cours d'élaboration) avec notre projet. Ces projets d'agglomération doivent faire
275 l'objet de validation notamment par les Exécutifs cantonaux vaudois et fribourgeois ainsi que par
276 les Communes.

277 Le PDI-PA5 sert à mettre en place un instrument solide et cohérent de planification directrice. Il
278 doit au minimum coordonner les thématiques abordées précédemment et couvertes par le projet
279 d'agglomération, soit les transports et l'urbanisation et ce, au-delà de la frontière communale voire
280 au-delà de la frontière cantonale/nationale. On développe grâce à cet instrument une stratégie
281 identifiant des besoins d'actions. A partir de ces besoins d'action, les communes vont développer
282 des mesures pour lesquelles elles demanderont un soutien financier à la Confédération. Ces PDI-
283 PA5 sont des programmes de mesure qui (depuis que le fonds de financement des agglomérations
284 a été pérennisé), tous les quatre ans, peuvent obtenir un soutien financier pour des mesures
285 d'infrastructures de transport. Ce soutien financier n'est pas un soutien marginal, puisqu'il
286 représente entre 30 et 50% du coût de ces infrastructures, qui sont pris en charge par la
287 Confédération. Parmi les mesures soutenues se trouvent les voies cyclables, les voies de bus, le
288 réaménagement de carrefours, les interfaces multimodales telles que P+R (park&ride), B+R (bike
289 and ride) etc...

290 *Calendrier des travaux:* lors de la réalisation d'une planification directrice, la majorité du temps est
291 allouée à la planification et sa mise en place nécessite beaucoup d'engagement de la part des
292 services techniques, des politiques et des cantons. Mais ce n'est de loin pas la partie la plus
293 importante. La partie la plus importante, c'est la mise en œuvre. Dans le système mis au point, la
294 Confédération a précisé que, pour les mesures d'infrastructures de transport qu'elle entendait
295 soutenir financièrement, elle allait obliger les cantons, les communes et les agglomérations à les
296 réaliser dans des délais précis. Si d'aventure ces mesures n'étaient pas effectuées à temps, une
297 grande partie des 1,3 milliard de francs retournerait dans le pot commun et ne serait pas, malgré la
298 décision prise par les offices fédéraux et par le Parlement, alloués à l'agglomération. Cela signifie
299 que, lorsque nous établirons ces mesures d'infrastructures de transport, il faut imaginer des



300 mesures collant sur les besoins identifiés en matière de transport et que les communes/cantons
301 devront s'assurer que ces mesures se réalisent dans une période donnée. Pour cela, il faut qu'en
302 date du dépôt, en mars 2025, du projet d'agglomération, les mesures pour lesquelles un soutien
303 financier est demandé soient clairement identifiées. Il faut savoir qui paie, ainsi que le prix exact.
304 Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut avoir un soutien financier. Ainsi, Agglo Rivelac pourra
305 réaliser l'essentiel de ces mesures entre 2028 et 2032.

306 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Aménagement et Co-président**
307 **d'Agglo Rivelac.** Je peux également préciser que Châtel-St-Denis se trouve dans les starting-
308 blocks quant à ce projet. Le Chef du Département technique a pris part à plusieurs commissions et
309 est bien informé de ce qui va se passer.

310 **Le Président.** Je remercie M. Mesot et Mme Margalhan-Ferrat pour leur présentation. Quelqu'un
311 souhaite-t-il s'exprimer ?

312 **M. Daniel Jamain, PLR.** Le délai pour déposer le dossier est fixé à mars 2025 et les communes
313 doivent se prononcer. Comme nous savons que les Conseils d'Etat sont très « rapides » dans
314 leurs décisions, quel est le délai pour les communes ?

315 **Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Directrice de l'Agglomération Rivelac.** Ces instruments, c'est
316 ce qu'on appelle de la planification dynamique. Cela signifie que les étapes doivent s'enchaîner de
317 manière assez précise, voire à un pas soutenu. Actuellement, nous avons terminé la phase
318 préparatoire, puisque nous avons désigné le bureau mandataire qui nous aidera à réaliser les
319 travaux de planification. Nous nous lançons maintenant dans la phase d'élaboration de cette
320 planification. Nous avons déjà posé des jalons pour tenir compte à la fois des communes et des
321 cantons (temps des procédures). Les cantons ont un objectif majeur: que les communes qui
322 déposent un projet d'agglomération le fassent dans les temps. En effet, grâce à ce dépôt, les
323 cantons auront aussi leur part du soutien financier fédéral.

324 Du côté des communes, il y a une première année où il s'agira vraiment d'élaborer la planification
325 par le biais d'ateliers et d'échanges au sein de différentes commissions. Ensuite, de janvier à
326 septembre 2024, nous la consoliderons régulièrement pour faire en sorte que la phase de
327 validation couvre la période d'octobre à janvier 2025. Ainsi, les Exécutifs des 18 communes
328 devront effectuer ce travail de validation d'ici à la fin 2024. La phase de l'examen préalable aura
329 lieu entre janvier et septembre 2024. C'est à ce moment que les communes, commissions et
330 habitant-e-s ont la possibilité de s'exprimer et reçoivent les informations nécessaires. Nous avons
331 conscience que les délais sont ambitieux mais nous arriverons à les tenir.

332 **Le Président.** Y a-t-il d'autres questions ou remarques?

333 **Tel n'est pas le cas.** La discussion est close. Avant de prendre congé, je tiens à remettre aux
334 représentants d'Agglo Rivelac une petite attention de la part de notre Conseil.

335 Le Président remet les cadeaux usuels à Mme Elise Kaiser et Corinne Margalhan-Ferrat, ainsi qu'à M.
336 Pierre-Alain Karlen.

337 *Les invités prennent congé et quittent la salle des débats.*

338 **2. Procès-verbal n°7 de la séance du 29 juin 2022 – Approbation;**

339 **Le Président.** Nous allons approuver le procès-verbal n°7 du 29 juin 2022. Quelqu'un souhaite-t-il
340 prendre la parole ?

341 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

342 **Le Président.** Nous allons procéder au vote. Le Bureau vous propose de simplifier le décompte
343 des voix. En effet, pour cet objet, nous décomptons uniquement les oppositions et les
344 abstentions. Merci de rendre votre carton aussi visible que possible pour les scrutateurs et
345 scrutatrices, afin d'éviter des erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera considéré
346 comme nul.

347 **Vote**

348 **À l'unanimité des 48 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.**

349 **Le Président.** Je remercie notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour la rédaction de
350 ce procès-verbal.



351 **3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de**
352 **M. Jacques Genoud (Le Centre), démissionnaire;**

353 **Le Président.** Je cède tout d'abord la parole au Chef du groupe Le Centre, M. Alexandre Huwiler,
354 pour nous présenter son candidat.

355 **M. Alexandre Huwiler, Le Centre.** Le groupe Le Centre a le plaisir de vous proposer la
356 candidature de M. Matthieu Pauchard, pour le poste laissé vacant au sein de la Commission
357 financière.

358 **Le Président.** Je remercie M. A. Huwiler. Quelqu'un d'autre souhaite-il prendre la parole ?

359 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

360 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
361 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
362 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
363 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il
364 s'exprimer ?

365 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Matthieu Pauchard (Le Centre)**
366 **en tant que membre de la Commission financière. M. Matthieu Pauchard entre en fonction**
367 **immédiatement.**

368 **Le Président.** Je félicite M. Matthieu Pauchard pour son élection et lui souhaite beaucoup de
369 plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

370 *Applaudissements du plénum.*

371 **4. Planification financière 2022-2026 – Présentation;**

372 **Le Président.** Je cède la parole à M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des
373 finances pour quelques mots introductifs.

374 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des finances.** La planification financière
375 s'est faite cette année dans un contexte un peu particulier. Elle a d'abord pu retrouver son
376 calendrier normal, quelque peu chamboulé l'année précédente par les élections, puisque la
377 présentation de l'exercice 2021 avait eu lieu en décembre au lieu d'octobre. Il y avait aussi un
378 caractère un peu particulier car cette planification financière se faisait dans le cadre de la réflexion
379 amenée par la question de M. Julien Berthoud (PLR) quant à l'analyse d'une baisse du coefficient
380 fiscal. Décision a ainsi été prise par le Conseil communal de réviser la planification financière
381 comme on le fait chaque année et en plus, de confier celle-ci à l'analyse d'une entité extérieure qui
382 aurait un regard neutre sur la situation de notre commune. Nous nous sommes donc tournés vers
383 la société BDO SA. Ce sont Mme Catherine Beaud et M. Benoît Andrey qui se sont livrés à
384 l'exercice et qui vont continuer la présentation.

385 **Présentation de l'analyse financière par BDO SA**

386 **M. Benoît Andrey.** Nous vous remercions de nous accueillir ce soir pour vous présenter l'analyse
387 prospective de la planification financière 2022-2026 de votre commune. Nous sommes ici au nom
388 de BDO SA, cabinet fiduciaire d'audit et de conseil spécialisé notamment dans le conseil aux
389 administrations publiques. Nous avons été chargés de réaliser une analyse indépendante de la
390 planification financière 2022-2026 de Châtel-St-Denis. Cette analyse a été réalisée avec nos
391 propres outils et notre propre méthodologie BDO, développée dans notre centre de compétences
392 « administration publique » et à partir des informations/documents fournis par votre Commune.
393 Nous allons vous présenter notre méthodologie de travail, les paramètres et hypothèses retenus
394 pour la planification, compte tenu des informations fournies et de notre propre expérience. Puis
395 nous vous présenterons les résultats planifiés et quelques indicateurs clés pour la gestion de votre
396 planification financière et de la vision communale. Étant donné que nous sommes sur des
397 hypothèses, nous vous présenterons également une autre variante. Nous terminerons par une
398 conclusion.

399 *Méthodologie:* nous avons analysé la planification financière 2022-2026. En réalité, il s'agit d'un
400 horizon temporel de 10 ans, puisque nous analysons les 5 années précédentes, soit 2017 à 2021,
401 pour lesquelles les chiffres sont déjà connus. Le but est de mettre en évidence des tendances à



402 partir de votre passé, afin de projeter au mieux le futur. Nous travaillons aussi sur une vision
403 économique, c'est-à-dire que nous faisons de nombreux retraitements à partir des comptes
404 communaux pour avoir une vision purement économique de la situation financière communale.

405 *Comptes communaux et retraitements:* pour passer des comptes communaux à une vision
406 économique, nous retraitions tous les résultats des comptes. Toutes les imputations internes sont
407 réduites, ainsi que les amortissements supplémentaires (dont la durée de vie des biens
408 communaux n'est pas prise en considération) et tous les éléments exceptionnels.

409 *Population et contribuables:* le ratio contribuables/population est un élément très important pour
410 notre analyse car c'est par le biais des recettes fiscales qu'est établie la planification financière. Un
411 document relatif à tous les projets de quartier ou nouveaux quartiers nous a été remis par la
412 Commune et a contribué à notre réflexion. Nous avons décidé de prendre en compte 80% (et non
413 100%) des projets de quartier à partir de 2024. Par expérience, nous savons que certains projets
414 peuvent ne pas se réaliser ou avoir du retard. En analysant 2017 à 2021, nous nous sommes
415 rendu compte que la proportion de contribuables de Châtel-St-Denis par rapport au nombre total
416 d'habitants était extrêmement stable (entre 66 et 67%). Nous n'avions aucune indication nous
417 laissant penser que l'évolution du ratio « contribuable/population » allait changer.

418 **Mme Catherine Beaud.**

419 *Evolution de la projection des recettes fiscales:* la stabilité actuelle est l'hypothèse de base utilisée.
420 La proportion des contribuables par rapport à la population est également une donnée des
421 projections des recettes fiscales des personnes physiques, donnée appelée VPIC, acronyme qui
422 désigne la valeur du point d'impôt communal, soit les impôts perçus pour chaque point d'impôt.
423 Nous utilisons la valeur du point d'impôt communal par contribuable (VPIC/C) correspondant à la
424 valeur du point d'impôt communal divisé par le nombre de contribuables pour mesurer la capacité
425 contributive de chaque contribuable.

426 Nous constatons grâce à l'analyse de la période 2017 à 2021 que la VPIC/C est restée
427 relativement stable (entre 44 et 45 francs par point d'impôt par contribuable). Ce ratio est
428 essentiellement utilisé pour projeter et définir quelles vont être les recettes fiscales des personnes
429 physiques pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune. Entre 2022 et 2026, il y a une progression
430 des recettes fiscales d'environ 4 millions de francs. Celle-ci est essentiellement due à
431 l'augmentation du nombre de contribuables. En effet, 2022 présente une baisse d'impôt sur la
432 fortune, à cause des décisions cantonales, et une progression annuelle de 5% prise en compte
433 pour faire référence à cette analyse du passé. Notre analyse a été menée pendant l'été et les
434 statistiques fiscales cantonales n'étaient pas encore connues pour l'année 2020. Elles sont sorties
435 le 30 septembre et la progression annoncée est un peu plus faible que 5%. Les recettes pourraient
436 donc être inférieures à ce que nous avons utilisé dans notre planification.

437 Concernant l'impôt sur les personnes morales, les recettes sont constantes entre 2017 et 2021,
438 mais présentent une baisse significative dès 2022. Cela s'explique par l'entrée en vigueur de la
439 réforme fiscale des entreprises. Selon nous, l'estimation des impôts à recevoir pour 2020-2021
440 était un peu surestimée et impacte les résultats de 2022. Encore une fois, nous avons pris dans les
441 hypothèses 5% de croissance avec l'analyse des tendances passées.

442 Nous avons aussi analysé les autres recettes fiscales: les impôts fonciers, les droits de mutation,
443 l'impôt sur les gains immobiliers, etc... Pour dégager des tendances et obtenir une projection de
444 ces recettes, nous utilisons des moyennes (sur 5 ou 3 ans). La projection prise en compte pour
445 l'impôt foncier est de 2%.

446 **M. Benoît Andrey.**

447 *Charges fiscales:* notre analyse tient compte d'une évolution des charges de personnel à la hausse
448 de 5%, puis de 4% dès 2024, au regard du plan d'investissements communal prévoyant de
449 nombreux nouveaux investissements dans les prochaines années. Nous estimons que le
450 développement de ces nouvelles infrastructures nécessitera l'engagement de personnel
451 supplémentaire.

452 Au niveau de la charge d'intérêts, tous les emprunts bancaires et leurs taux d'intérêt négociés ont
453 été pris en compte dans son calcul. Nous ajoutons 100 000 francs en moyenne pour les intérêts
454 rémunérateurs. Si la Commune devait emprunter pour financer de nouveaux investissements, tous
455 les intérêts éventuels en résultant n'ont pas été pris en considération. En effet, il est trop compliqué
456 d'avoir une estimation suffisamment fiable, notamment du montant réellement emprunté et des
457 taux d'intérêts. Cela signifie que vos charges seront potentiellement plus élevées que ce qui est
458 projeté.



459 Concernant la charge des amortissements, elle est calculée à partir du plan des investissements
460 pour les années 2022-2026. Nous avons appliqué les taux d'amortissements préconisés par MCH2
461 (rentrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022).
462 Charges liées: de 2017 à 2021, elles n'ont cessé d'augmenter. Notre analyse tient compte des
463 informations liées à l'augmentation démographique de la commune pour les années 2022-2026.

464 **Mme Catherine Beaud.**

465 *Investissements:* Le plan financier communal entre 2022 et 2026, prévoit des investissements à
466 hauteur de 108 millions de francs. Pour ce qui est des investissements relatifs aux routes,
467 bâtiments etc., la moyenne est de 21 ans alors que les investissements sur domaines autofinancés
468 la durée de vie est de 63 ans. Cela est dû au fait que ces derniers s'amortissent sur une plus
469 longue durée (env. 80 ans).

470 *Résultats planifiés et indicateurs:* les deux indicateurs qui nous semblent les plus significatifs sont
471 le cash-flow (ou *flux de trésorerie*: moyens financiers générés par la Commune pour effectuer ses
472 investissements ou rembourser les emprunts) et la marge nette d'autofinancement.

473 **M. Benoît Andrey.**

474 *Synthèse des résultats:* nous mettons en évidence quelques tendances. La première c'est que la
475 situation de 2017 à 2021 au niveau de la marge nette d'autofinancement et des *cash-flow* était
476 bonne. On voit que dès 2022 et jusqu'à 2026, la situation se détériore avec une marge nette
477 d'autofinancement négative dès 2023. Plusieurs facteurs en sont la cause. Tout d'abord, la baisse
478 des recettes (principalement des recettes fiscales), ceci en raison de l'entrée en vigueur de la
479 RFFA qui a un impact important sur les recettes fiscales des personnes morales. Au niveau des
480 dépenses, il y a une augmentation assez importante principalement générées par les charges liées
481 (charges du personnel en hausse). Les dépenses comprennent également les amortissements, ce
482 qui fait que la situation se détériore de manière importante de 2023 à 2026. En effet, il y a un plan
483 d'investissement de 108 millions de francs qu'il faudra amortir en fonction de la durée de vie des
484 biens communaux. Les *cash-flow* sont très positifs jusqu'en 2021 puis ils restent positifs mais
485 diminuent de 2022 à 2026 à cause de la baisse des recettes fiscales.

486 *Indicateurs pris comme outils de gestion pour la commune:* plusieurs tendances se dessinent. La
487 situation de 2017 à 2021 était très bonne. En fonction des investissements futurs planifiés et
488 souhaités, la situation se détériore en raison du besoin de financement de ces projets pour
489 atteindre (dans l'hypothèse de 100% des investissements réalisés) une valeur que nous
490 considérons comme critique dès l'année 2023. C'est la même idée avec l'effacement de la dette,
491 on constate une situation actuelle très bonne mais elle se détériore aussi en raison du besoin de
492 recourir à l'endettement. Les valeurs limites et critiques correspondent plus ou moins à la durée de
493 vie moyenne de tous les investissements. L'analyse part du principe que lorsqu'un cycle
494 d'investissements est terminé, on devrait avoir remboursé toutes les dettes, avant de recommencer
495 un autre cycle.

496 **Mme Catherine Beaud.**

497 *Coefficient fiscal d'équilibre:* il s'agit de la comparaison entre le coefficient actuel (à 83,6%) et le
498 coefficient qui devrait être fixé afin d'avoir une marge nette d'autofinancement égale à 0 permettant
499 de couvrir le fonctionnement général ainsi que le maintien du patrimoine. Si on observe l'évolution
500 de ce coefficient fiscal d'équilibre, on constate qu'à l'horizon 2026 celui-ci (toujours dans
501 l'hypothèse où le 100% des investissements seraient réalisés) devrait être fixé à 94,61%.

502 **M. Benoît Andrey.** Comme je vous l'ai dit précédemment, nous avons également imaginé une
503 seconde variante qui table sur une réalisation de 50% des investissements. Dans ce cas, la
504 situation s'améliore grâce à une diminution des charges car il y a moins d'investissements donc
505 moins d'amortissements. La marge nette d'autofinancement est tout de même négative dès 2024
506 mais dans une moindre mesure comparée à la première variante. L'autre changement important à
507 signaler c'est que le besoin de recours à l'endettement est plus faible. La situation est un peu
508 meilleure si seulement 50% des investissements sont concrétisés mais elle se détériore quand
509 même pour atteindre en 2026 les seuils critiques autant pour le poids de la dette nette que pour
510 l'effacement de la dette. Dès 2024, le coefficient fiscal d'équilibre (89,8%) serait supérieur au
511 coefficient fiscal actuel.

512



513 **Mme Catherine Beaud.**

514 *Conclusion:* comme vous avez pu le constater, la situation financière de la commune ces 5
515 dernières années est très bonne. Elle devrait se poursuivre encore une à deux années mais dès
516 2024, les choses se compliquent un peu. La marge nette d'autofinancement diminue, à cause
517 principalement des amortissements liés aux nouveaux investissements. Si on considère que la
518 Commune réalise 100% des investissements, la situation sera difficilement viable pour la
519 collectivité. D'une part, elle devra recourir à l'emprunt de manière importante et d'autre part les
520 charges financières découlant de ces investissements seront très lourdes pour les finances
521 publiques. Une diminution des recettes fiscales des personnes morales est également constatée,
522 ce qui n'améliore pas la situation.

523 Dans nos recommandations, nous émettons le souhait de prioriser les investissements en les
524 répartissant dans le temps. Les risques sont de ne pas pouvoir supporter les coûts de la dette
525 (échéance des amortissements et intérêts). A l'heure actuelle, une baisse d'impôt ne paraît pas
526 opportune et l'idée serait plutôt de maintenir un taux pérenne pour pouvoir planifier de manière
527 plus sereine les années à venir.

528 **Le Président.** Je remercie Mme Beaud et M. Andrey pour leur présentation. Y a-t-il des
529 questions ?

530 **M. Julien Berthoud, PLR.** Je vous sou mets la question suivante au nom du groupe PLR, par
531 rapport à votre présentation sur la planification financière 2022-2026. Après la présentation de
532 l'analyse de la société BDO SA, j'ai une question concernant la page 4 du présent rapport, à savoir
533 la marge de manœuvre avec la variante à 50%. Que peut-on lire sur ce graphique ? Ce que je
534 peux lire effectivement sur ce graphique c'est que le différentiel entre le coefficient fiscal effectif et
535 le coefficient fiscal d'équilibre est depuis 2017 assez conséquent avec un écart plus ou moins
536 important certaines années. Cette différence se monte même en moyenne à 16,3 points sur une
537 période comprise entre 2017 et 2021. En d'autres termes, nous aurions pu vivre pendant 5 ans
538 avec un coefficient fiscal moyen de 67%. Si je ne me trompe pas dans mon calcul, 16,3 points à 45
539 francs le point représente 733 fr. 50 d'économie annuelle d'impôt, soit une économie perdue pour
540 le contribuable de 3 667 fr. 50 sur une période cumulée de 5 ans. Est-ce que ma lecture de la carte
541 est correcte ?

542 **M. Benoît Andrey.** Il faut distinguer deux choses. Notre analyse porte sur des données
543 économiques retraitées. Par conséquent pour l'année 2017, on passe de 83,63% à 65,82%, si je
544 prends les retraitements. L'impact est principalement expliqué par les amortissements
545 supplémentaires de 9 millions de francs que nous retraitions mais qui, dans les comptes
546 communaux, étaient apparus en 2017. L'idée pour nous est vraiment d'avoir une vision
547 économique parce qu'on essaie de se projeter de 2022 à 2026 à partir d'une approche
548 économique. Si nous avons laissé les 9 millions de francs, potentiellement que de 2022 à 2026,
549 nous aurions pris en compte des amortissements plus élevés que ce qu'ils seraient en réalité.
550 Pourquoi ? Parce que sous MCH2, ces amortissements supplémentaires ne sont plus autorisés.

551 **M. Julien Berthoud, PLR.** Je vous remercie pour votre réponse.

552 **Le Président.** Je remercie Mme Beaud et M. Andrey pour leur présentation. Avant de prendre
553 congé, je tiens à remettre à Mme Beaud et à M. Andrey une petite attention de la part de notre
554 Conseil.

555 *Le Président remet les cadeaux usuels à Mme Beaud et à M. Andrey, représentants de BDO SA. Mme*
556 *Catherine Beaud et M. Benoît Andrey quittent la salle de séance.*

557 **Rapport de la Commission financière**

558 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a reçu
559 les documents relatifs à la planification 2022-2026. Elle s'est réunie le 7 septembre afin de
560 l'étudier, puis cette planification lui a été présentée le 14 septembre 2022 par le Conseil communal
561 et les Chef-fe-s de Département de l'administration communale. La Commission financière a
562 obtenu les réponses et éclaircissements aux questions et points qu'elle a soulevés, si bien qu'elle
563 a pu rédiger son rapport.

564 La Commission financière remercie le Conseil communal de s'être adressé à la société BDO SA
565 pour établir une planification financière détaillée et pertinente. Elle relève notamment la qualité des
566 tableaux et graphiques *basés sur* le passé et le futur ainsi que le comparatif des simulations des
567 investissements à hauteur de 100% et 50%, afin de projeter la santé financière de notre
568 Commune.



569 L'accroissement de la population a été estimé de manière réaliste par rapport aux années
570 passées.

571 La planification financière reste un outil de travail et donc doit être considérée à sa juste valeur. Il
572 ne faut donc pas tomber dans l'alarmisme, mais la prudence reste de rigueur. De plus, la
573 Commission financière demande au Conseil communal d'actualiser la planification financière en
574 tenant compte de l'évolution des différents investissements. Elle encourage également le Conseil
575 communal à continuer d'utiliser les différents graphiques et tableaux présentés par BDO SA pour
576 une meilleure compréhension de la santé financière communale.

577 En conclusion, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et le Service des
578 finances, notamment sa responsable Mme Chantal Vasta, pour le travail fourni et les explications
579 données.

580 **Le Président.** Je remercie la Présidente de la Commission financière pour son rapport. Quelqu'un
581 souhaite-t-il s'exprimer, tout d'abord au nom des groupes politiques?

582 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

583 **Le Conseil général prend ainsi acte de la planification financière 2022-2026.**

584 **5. Rapport du Conseil communal sur la Proposition n°2 de M. Julien**
585 **Berthoud (PLR) lui demandant d'analyser et de proposer une baisse du**
586 **coefficient fiscal de 83,6% à au moins 80%, voire davantage, avec une**
587 **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, et vote;**

588 **Le Président.** Avant de céder la parole au représentant du Conseil communal à M. Jérôme
589 Allaman, je tiens à vous rappeler les modalités de traitement de ce Rapport final sur la Proposition
590 n°2 de M. Julien Berthoud. Par cette duplique, le Conseil communal répond à la demande qui lui a
591 été faite d'analyser la situation financière de la Commune sous l'angle du rôle des impôts dans le
592 maintien de son équilibre financier. Dans un second temps, le Conseil communal prend position
593 sur la demande de baisse du coefficient fiscal et aboutit à la conclusion qu'une baisse d'impôts
594 n'est pas envisageable et refuse de proposer une baisse du coefficient fiscal. Le Conseil général
595 est invité à voter sur la détermination du Conseil communal. En l'approuvant, il se ralliera à la
596 position du CC et renoncera à une baisse d'impôts. En refusant le constat du Conseil communal, il
597 contraindra ce dernier à lui soumettre une proposition de baisse d'impôts. Pour résumer, en levant
598 le carton jaune, le Conseil général refusera une baisse d'impôt et en levant le carton noir, il verra le
599 taux d'impôt s'abaisser à au moins 80%, dès le 1^{er} janvier 2023.

600 Je cède maintenant la parole au Conseiller communal en charge des finances pour la présentation
601 du Rapport du Conseil communal.

602 **Représentant du Conseil communal**

603 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des finances** résume le Rapport ci-après:

Rapport final du Conseil communal sur la proposition

n°2 de M. Julien Berthoud (PLR) lui demandant d'analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6% à au moins 80%, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Déposée le 18 mai 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal, dans sa séance du 29 juin 2022, par 47 voix pour et 2 abstentions, la proposition n°2 de M. Julien Berthoud (PLR) lui demandant d'analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6% à au moins 80%, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Résumé de la proposition de M. Julien Berthoud (PLR)

L'auteur de la proposition, au nom du groupe PLR, propose d'analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6% à au moins 80%, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Selon l'auteur, « à l'instar de notre Canton, la Commune de Châtel-St-Denis publie, année après année, des bénéfices substantiels. En effet, depuis 2011, aucun résultat annuel n'a été marqué par des pertes. Bien au contraire, la somme de ces bénéfices cumulés représente plusieurs millions de francs, payés en partie par les contribuables de Châtel-St-Denis. De 2016 à 2020, ce bénéfice cumulé se montait à plus de 11,9 millions de francs. Cette année encore, je constate un bénéfice de 5,8 millions de francs.



La situation financière de la Commune est bonne: une fortune libre de presque 20 millions de francs, un cashflow de près de 9 millions de francs et une dette réduite par habitant à 4893 francs contre 5612 francs pour 2021. Tous les indicateurs sont au vert et nous permettent d'entrevoir un avenir serein même si des vents contraires devaient se lever.

Dans un contexte économique marqué par une inflation galopante, une érosion du pouvoir d'achat des contribuables, n'est-il pas venu le temps de baisser la charge fiscale des Châteloises et Châtelois et leur offrir un souffle mérité?

Nous sommes convaincus qu'une baisse du coefficient fiscal ne devrait pas remettre en question ni la stabilité des finances, ni les futurs investissements, ni même la qualité des services et des prestations offertes à nos concitoyennes et concitoyens.

Une baisse de notre fiscalité remettrait notre Commune sur des niveaux plus proches de villes telles que Bulle, Marly, Morat et Tafers qui offrent de meilleurs coefficients fiscaux. De plus, une baisse de notre fiscalité communale pourrait nous apporter de nouveaux habitants et des recettes fiscales supplémentaires.

Pour rappel, le Canton de Fribourg a baissé son coefficient pour 2021 et 2022, la Commune de Bossonnens vient de voter une baisse 15 points de leur coefficient fiscal le ramenant à 78% contre 93% précédemment, tout comme la Commune de Granges qui vient de l'abaisser de 10 points.

Pourquoi Châtel-St-Denis n'y parviendrait pas? La prise de risque est modérée voire faible et budgétale. Soyons un peu audacieux et à vous de créer les solutions. »

Réponse du Conseil communal

La proposition de M. Julien Berthoud, au nom du groupe PLR, en date du 18 mai 2022, demandant d'analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6% à au moins 80%, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, a retenu toute l'attention du Conseil communal.

Afin d'y apporter une réponse circonstanciée, le Conseil communal a procédé à la révision de la planification financière 2022 à 2026 et a fait analyser cette dernière par un prestataire externe.

Il est judicieux de procéder à cette réflexion en s'appuyant sur la planification et le budget, donc sur l'examen des dépenses et recettes à venir plutôt que sur des comptes qui reflètent un exercice sur lequel nous n'avons plus d'influence.

Le Conseil communal de Châtel-St-Denis n'est à ce jour pas favorable à une baisse du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales pour les raisons suivantes:

- La planification financière laisse apparaître que de nombreux investissements sont nécessaires dans les toutes prochaines années. En effet, il s'agit de renouvellements d'infrastructures qui ne peuvent être reportés trop loin. Les années 2023 à 2024 sont particulièrement marquées par le phénomène.
- Par rapport aux investissements en cours et planifiés, les besoins financiers de la Commune ne vont pas diminuer.
- Par ailleurs, le contribuable bénéficie déjà d'allègements fiscaux issus des décisions votées au niveau cantonal (par exemple, modification du barème des impôts sur la fortune des personnes physiques) ou au niveau fédéral (réforme PF 17).

Ces éléments se retrouvent également dans le rapport d'analyse économique établi par notre prestataire externe.

Les charges en lien avec les infrastructures intercommunales vont impacter les communes également même si cela interviendra après la réalisation de ces projets.

Une baisse de 3,6 points du coefficient communal d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales priverait la Commune d'environ 1 million de francs. En revanche, la charge pesant sur le contribuable ne se trouverait allégée que de 45 francs en moyenne par point d'impôt. À noter qu'il s'agit d'une moyenne et que l'ampleur de l'allègement dépendrait de la situation propre à chaque contribuable.

Bien entendu, le Conseil communal est conscient que, comme le montre l'expérience des dernières années, les projets planifiés ne seront pas tous réalisés selon le calendrier prévu et trouve judicieux d'orienter la réflexion sur une variante de planification avec 50% des dépenses d'investissement.

Les coefficients effectifs et d'équilibre pour les années à venir n'incitent pas à prévoir une diminution du coefficient communal, au contraire.

Les incertitudes liées à la situation internationale et l'impact qu'elle peuvent avoir sur la situation économique sont également des éléments dont il y a lieu de tenir compte.

Le Conseil communal n'est pas inquiet à la suite de l'analyse économique présentée mais pense qu'il faut conserver les ressources générées par le coefficient actuel. L'entier de ces ressources est nécessaire aux investissements planifiés ainsi que pour continuer à offrir des prestations de qualité à la population, souci exprimé au cours de la même séance du Conseil général.

La proposition de baisse d'impôts est apparue lors d'une séance consacrée à des comptes qui laissaient apparaître un nouveau bénéfice. Les bénéfices étant portés à la fortune libre de la Commune, ils peuvent être utilisés comme fonds propres pour les investissements à venir dans une période durant laquelle les taux d'intérêts augmentent. De ce fait, même l'idée d'une ristourne d'impôts pour une année présente peu d'intérêt. À noter également qu'une commune qui investit soutient ses entreprises.

Pour les raisons qui précèdent, le **Conseil communal de Châtel-St-Denis invite le Conseil général à refuser la Proposition n°2 de M. Julien Berthoud, PLR.**

Par ces conclusions, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous Proposition n°2.



604 **Le Président.** Je remercie M. Allaman et passe la parole à Mme Carine Meyer, Présidente de la
605 Commission financière, pour son rapport.

606 **Rapport et préavis de la Commission financière**

607 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** À partir des données de la
608 planification financière, la Commission financière a analysé le Rapport du Conseil communal et elle
609 prend acte de ce Rapport final. En conclusion, la Commission financière est favorable à suivre la
610 proposition de notre Exécutif.

611 **Le Président.** Je remercie Mme Meyer pour son rapport et son préavis. La discussion générale est
612 ouverte, je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs
613 éventuelles remarques ou questions, puis la parole sera donnée aux intervenants à titre individuel.
614 Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons au
615 vote.

616 **Discussion générale**

617 **M. Julien Berthoud, Chef du groupe PLR.** Ceci est une intervention au nom du groupe PLR,
618 relative au Rapport final du Conseil communal sur la proposition n°2 de moi-même, lui demandant
619 d'analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6% à 80%, voire davantage avec
620 une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

621 Nous prenons acte de l'analyse de BDO SA et du Conseil communal et nous remercions ce dernier
622 d'avoir mandaté cette étude bien rédigée et documentée. Toutefois, nous sommes d'avis que le
623 Conseil communal évalue de manière beaucoup trop pessimiste les rentrées fiscales des
624 personnes physiques pour la période 2022-2026 et se fonde sur un scénario du pis des cas. Le
625 canton de Fribourg se porte bien et c'est un fait. Le taux de croissance du produit intérieur brut
626 (PIB) fribourgeois se monte selon CREA à 3,89% pour 2021. Pour 2022, cet indice est même
627 évalué à 3,2% contre 2,5% pour l'ensemble de la Suisse. De plus, le dernier budget de l'Etat de
628 Fribourg publié tout récemment montre une certaine stabilité des rentrées fiscales si on fait
629 abstraction du rabais d'impôt concédé par le Grand Conseil. S'agissant des investissements, le
630 chiffre de 108 millions de francs sur cinq ans nous semble tout à fait irréaliste. Toutefois,
631 l'hypothèse émise par BDO semble plus acceptable à 50%. Sur cette base, une baisse du
632 coefficient fiscal serait tout à fait justifiée.

633 Pour mémoire, le montant moyen investi par notre Commune lors des cinq dernières années a à
634 peine dépassé le montant de 12 millions de francs par an et nous ne voyons pas comment ce
635 montant pourrait augmenter significativement ces prochaines années au regard des ressources
636 nécessaires à disposition. Les différents projets ne pourront donc pas être réalisés dans le futur et
637 des arbitrages devront être effectués inévitablement. Une baisse de 3,6% du coefficient fiscal ne
638 semble donc pas insurmontable. De plus, comment peut-on comparer la situation des Châtelois et
639 Châteloises avec la situation financière de notre commune. Une baisse d'impôt est un signal fort et
640 positif envoyé à notre population. Ce n'est pas un cadeau comme exprimé à plusieurs reprises
641 dans la presse mais une fiscalité juste qui relève aussi du devoir de notre Commune.

642 Nous demandons ce soir un juste retour de l'argent au contribuable surtout en ces temps marqués
643 par des hausses qui nous arrivent de tous les côtés: énergie +19,4%, assurance-maladie selon les
644 caisses +8%, inflation +3,5% et j'en passe... Une situation qui devrait aussi inciter notre Commune
645 à soutenir les Châtelois et Châteloises avec une baisse d'impôt juste plutôt que des
646 investissements à vau l'eau. L'argent détenu par la Commune n'appartient pas au Conseil
647 communal mais à sa population. Nous avons été pionniers avec notre fonds de solidarité pour les
648 acteurs des domaines économiques et associatifs locaux avec une enveloppe votée de 1,5 millions
649 de francs, montant qui à notre connaissance n'a jamais été utilisé à ce jour. Cette solution est
650 prévue pour fin 2023 et devrait retourner dans la fortune libre de la Commune. Soyons-le
651 également avec notre population.

652 Enfin, n'oubliez pas que le gain réalisé sur la baisse de l'impôt sera lui aussi a priori principalement
653 réinvesti dans le circuit économique local. En définitive, c'est le seul instrument financier qui peut
654 soulager rapidement le revenu disponible pour le pouvoir d'achat des Châtelois et Châteloises en
655 période de vents contraires et d'inflation. S'agissant de l'argument du Canton mis en avant par le
656 Rapport du Conseil communal, effectivement un barème appliqué sur le revenu est fixé à 98% sur
657 la ligne fiscale 2021 et à 96% sur l'année 2022. Toutefois, à ce jour, rien n'est prévu pour 2023.
658 Pour ce qui est de l'impôt sur la fortune, celui-ci est déjà très bas et ne permet pas de dégager
659 davantage de revenu disponible pour la majorité des contribuables.

660 Chères Conseillères et Conseillers généraux, osons prendre nos responsabilités et n'oublions pas
661 non plus, au moment de voter, de repenser à celles et ceux qui nous ont élus et les raisons qui ont
662 guidé leur choix. Nous parlons encore une fois ce soir d'une baisse de 3,6 points et cela ne



663 constitue aucunement de la poudre aux yeux. Bien au contraire, c'est plutôt le contribuable qui en
664 a pris plein les yeux ces dernières années. Année après année, on nous fait peur sur le sort
665 financier de notre Commune. Si de nouveaux bénéfices devaient être réalisés ces prochaines
666 années alors nos frustrations seraient encore plus fortes à l'avenir.
667 Pour toutes les raisons qui précèdent, nous refusons les conclusions du Conseil communal et
668 appelons le Conseil général à en faire de même ce soir.

669 **Mme Patricia Genoud, représentante du groupe UDC-PAI.** Ceci est une intervention au nom du
670 groupe UDC-PAI. Depuis 10 ans, les comptes communaux sont au beau fixe avec de grands
671 bénéfices pas toujours planifiés, mais bien comptabilisés et mis en réserve. Nous ne pouvons que
672 constater l'excellente gestion financière de nos responsables, ce qui nous a permis de valider de
673 nombreux investissements tant scolaires, sportifs ou de maintenance.

674 Malgré cette belle santé financière, nous avons presque l'impression de remettre au goût du jour
675 châtelais la chanson des Inconnus « Rap-tout (vampire) » sur les taxes:

- 676 - Augmentation de l'impôt sur la détention des chiens;
- 677 - Augmentation de la taxe pour les parkings et horodateurs;
- 678 - Taxe modifiée pour le règlement de l'eau;
- 679 - Taxe non-pompiers à réévaluer conformément à la révision des statuts des pompiers;
- 680 - Taxe pour le déneigement des chemins privés.

681 Toutes ces taxes et modifications de règlements sont venues s'ajouter à nos impôts et rapporteront
682 des montants non négligeables à notre Commune.

683 Au vu de l'inflation actuelle que nous subissons et des coûts supplémentaires cités ci-dessus, le
684 groupe UDC-PAI se positionne pour une baisse du coefficient fiscal.

685 Nous pensons que le moment est venu d'offrir à nos citoyens un allègement fiscal. Comme cité
686 précédemment, nous avons à plusieurs reprises approuvés des investissements importants dans
687 différents domaines. Mais pensons aussi à nos citoyens retraités, par exemple, ou n'ayant pas
688 d'enfant, qui ne profitent pas forcément de ces investissements. Une baisse d'impôts est un geste
689 en faveur de tous les Châtelois et Châteloises, sans exception.

690 Au vu de ce qui précède, le groupe UDC-PAI soutiendra la proposition du PLR et refusera les
691 conclusions du Conseil communal.

692 **M. Jérôme Volery, Le Centre.** Ceci est une intervention au nom du groupe Le Centre. Le Conseil
693 communal nous sollicite ce soir par rapport à la proposition de M. Julien Berthoud concernant une
694 baisse d'impôt.

695 Comment refuser de payer moins à l'heure d'une inflation galopante (hausse des carburants, des
696 matières premières, des primes d'assurance et j'en passe)? L'actualité ne peut que confirmer la
697 proposition de mon collègue... Cependant, la situation actuelle de notre commune fondée sur la
698 planification financière et sur l'analyse pointilleuse de la société BDO SA va, avec un certain bon
699 sens, à l'encontre de cette idée.

700 D'après une projection de la société BDO SA, réputée dans l'examen de la fiscalité communale,
701 avec un taux d'imposition identique et avec 100% des investissements, la marge nette
702 d'autofinancement et le poids de la dette deviendraient déjà critiques à partir des années 2023-
703 2024. Vous me direz que la totalité des investissements n'a jamais été réalisée durant une gère;
704 c'est pourquoi, une variante a été réalisée à hauteur de 50% des investissements. Cette fois-ci, la
705 situation se péjore plus tardivement, soit à partir de 2025-2026. Je tiens également à faire
706 remarquer, à la lecture de notre planification financière, qu'à l'heure actuelle près de 50% des
707 investissements cités ont déjà été votés.

708 En parallèle, l'administration des finances disposera de moins de cash à l'avenir, si bien que la
709 Commune financera moins facilement des projets sans emprunter, comme dans le passé, à l'heure
710 où les taux d'intérêt sont en forte augmentation.

711 Par ailleurs, certains groupes, favorables à la baisse d'impôt, avancent les bonnes surprises des
712 recettes fiscales lors des comptes de ces dernières années, mais il est risqué de miser sur des
713 résultats hypothétiques lorsque le terme « récession » est prononcé à plusieurs reprises par les
714 spécialistes de la finance. Qui pâtirait de cette prise de risque ? Ce serait bel et bien nos électeurs,
715 notre Commune.

716 En conclusion, le groupe Le Centre suit à l'unanimité de ses membres présents la recommandation
717 de notre Exécutif qui est de ne pas baisser le taux d'imposition afin de perpétuer le bon
718 fonctionnement de notre commune et éviter une prochaine hausse d'impôt pour pallier le choix de
719 ce soir.

720 **Le Président.** Aucune autre intervention n'étant annoncée, je passe la parole aux représentants
721 du Conseil communal.



722

Représentants du Conseil communal

723 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, en charge des Finances.** Pour revenir sur quelques
724 éléments figurant dans vos interventions, il est dit que nous avons une façon d'envisager les
725 rentrées fiscales pour les années à venir qui est particulièrement pessimiste. L'expression « *bonne*
726 *surprise non planifiée* » revient de manière récurrente. Par définition, on ne peut pas planifier une
727 surprise. Donc aussi longtemps que nous n'avons pas des indices nous laissant supposer des
728 améliorations à venir, il n'est pas judicieux de se montrer trop optimiste au moment de la
729 planification. Après, c'est une question d'interprétation. Je constate que l'organe externe qui a
730 analysé notre façon de fonctionner n'en est pas très éloigné.

731 Nous sommes d'accord avec M. Julien Berthoud pour partir du principe que réaliser *50% des*
732 *investissements* sur la période donnée paraît plus réaliste que de projeter 100% de réalisation. En
733 revanche, cela n'empêche pas qu'un certain nombre de ces investissements devront être faits.
734 Nous arrivons à une moyenne de 12 à 13 millions de francs dépensés ces dernières années. Or,
735 ces investissements ont été effectués avec un taux de 83,6%. Comme nous sommes dans une
736 phase de « rattrapage » ou de réalisation après une période d'étude, vu le renvoi de certains
737 projets, il se pourrait bien que les projets à réaliser le soit à un rythme plus élevé que durant ces
738 dernières années.

739 L'idée d'un « *juste retour aux citoyens* »: je ne suis pas sûr que diminuer la capacité
740 d'autofinancement de la Commune doit être présenté comme un juste retour au citoyen d'une
741 somme d'argent qui lui appartiendrait et qui n'appartient pas au Conseil communal. Je peux vous
742 rassurer et vous dire que, quand il y a un bénéfice à la fin d'une année, celui-ci n'appartient pas au
743 Conseil communal mais il reste la propriété des Châtelais. La question qui se pose est de quelle
744 manière souhaitons-nous utiliser cet argent ? Puisqu'il y a un exercice qui s'est bien passé, est-ce
745 qu'on le conserve pour que la Commune puisse continuer à investir dans un contexte où faire des
746 emprunts risquent de coûter de plus en plus cher ou est-ce plus judicieux de conserver cet argent,
747 ce qui ne veut pas dire qu'on le retire aux citoyens châtelais ?

748 Pour ce qui est de l'argent qu'une baisse d'impôt peut faire parvenir dans le *circuit économique*
749 *local*, les montants ne sont pas si significatifs. En revanche, ce sont les investissements
750 communaux importants, qui peuvent être utiles au fonctionnement des entreprises. Par
751 conséquent, l'impact ne serait pas le même. En outre, il y a lieu de considérer que, quand la
752 Commune fait du bénéfice, elle ne vole en rien ses citoyens, comme d'aucuns pensent que devrait
753 leur revenir cet argent.

754 D'autres éléments ont été évoqués comme les *multiples taxes apparues ces dernières années* et
755 qu'on nous présente comme représentant des montants non négligeables. Pour donner deux
756 exemples: la taxe sur les chiens arrondie au-dessus représente 49 000 francs et la taxe sur le
757 stationnement 47 000 francs. Si l'on rapporte ces montants issus des taxes qui reviennent à la
758 Commune en comparaison avec le montant estimé d'une diminution de plusieurs points d'impôts
759 (soit un million de francs), nous concluons que ces deux montants ne sont pas comparables du
760 tout.

761 *Le geste bienvenu pour chaque catégorie de citoyens*: a été évoqué, par exemple, la situation des
762 retraités qui n'utilisent pas forcément toutes les infrastructures communales, etc. Nous nous
763 sommes livrés à quelques calculs pour essayer de se représenter l'effet induit de cette baisse
764 éventuelle sur différents types de contribuables (le point d'impôt équivalant à 45 francs). Nous
765 avons pu constater que pour les plus modestes d'entre eux, célibataires, cette baisse
766 représenterait 75 francs, pour une famille de classe moyenne (avec 4 enfants), 316 francs sur
767 l'année et pour atteindre 1000 francs, elle ciblerait les contribuables qui paient le plus d'impôts et
768 qui sont extrêmement peu nombreux dans notre commune. Quoiqu'il en soit, le geste fait à l'égard
769 du citoyen reste relativement modeste proportionnellement à son train de vie, eu égard au million
770 de francs dont on priverait la Commune. Certains sont peut-être tentés de se dire qu'un million de
771 francs par rapport à ce que représente un budget de fonctionnement communal n'est pas énorme
772 et que c'est quelque chose qui est absorbable. Il faut avoir conscience que cela va de toute façon
773 aboutir à des coupes, et des coupes auxquelles il faudra certainement procéder partout. Quand on
774 établit un budget, on ne peut pas se contenter de dire qu'on va être optimiste sur les rentrées et
775 que cela fera la différence. En effet, les budgets seront établis à partir d'un un taux réduit, avec la
776 même rigueur que le taux appliqué actuellement. Cela se traduira inévitablement par des coupes
777 qui toucheront tous les domaines. Je pense que chaque Conseiller général, dans sa tête, serait
778 prêt à énumérer avec facilité un certain nombre de secteurs dans lesquels il serait facile, voire
779 judicieux de couper mais ce n'est pas une seule personne qui décide. Ce sont neuf personnes
780 issues de partis différents avec des dicastères différents, qui vont se pencher sur la question et



781 aboutir inévitablement à des coupes partout, qui toucheront tout le monde. Par conséquent, un
782 budget de fonctionnement s'appuyant sur un coefficient d'impôt plus bas ne garantit pas de
783 maintenir un fonctionnement à l'identique. Si le coût de la vie augmente pour le citoyen, il
784 augmente aussi pour la Commune, dont les frais relatifs à ses infrastructures et à sa
785 consommation énergétique prennent l'ascenseur, augmentation vécue à l'identique dans les
786 associations intercommunales.

787 La fortune à disposition ne peut pas être utilisée pour compenser des exercices déficitaires. Dès
788 lors, il s'agit de conserver la même rigueur budgétaire, impliquant des coupes.

789 Pour conclure sur cet aspect, ce « geste bienvenu » par rapport aux chiffres que j'évoquais tout à
790 l'heure bénéficierait davantage à ceux qui en auraient la plus grande part, soit à ceux qui ont de
791 gros revenus, et pour les autres, cela ne représenterait pas des sommes élevées.

792 Au vu des investissements votés, il ne faut pas se priver de ressources maintenant. Il y a des
793 investissements à venir aussi au niveau intercommunal pour lesquels la Commune devra pouvoir
794 avancer de manière sereine. Il s'agira de les amortir ensuite, avec les communes partenaires du
795 reste du district. A ce niveau-là, notre Commune a certainement un rôle de locomotive à jouer et
796 dans le but de préserver l'image que nous donnons aujourd'hui et à laquelle nous devrions
797 renoncer si nous devions limiter notre engagement dans certains projets, dont nous savons qu'ils
798 tiennent à cœur aux Châteloises et Châtelois et aux membres du Conseil général, il semble
799 opportun de conserver les moyens d'investir avec nos communes partenaires.

800 Certains sont intervenus parfois pour déplorer l'augmentation du nombre d'habitants à Châtel-St-
801 Denis. Dans ce domaine-là, nous devons relever qu'une baisse du coefficient d'impôt rendrait la
802 commune encore plus attractive et nous risquerions peut-être de précipiter encore cette
803 augmentation.

804 Maintenant, où en sommes-nous avec cette proposition ? La question du PLR a reçu une réponse
805 favorable de la part du Conseil communal, puisque l'analyse a été faite. À partir de cette analyse,
806 notre Département des finances a pensé qu'une baisse d'impôt serait une mauvaise idée, le
807 Conseil communal, unanime, a pensé que ce serait une mauvaise idée, l'organe neutre, à qui
808 l'analyse de cette situation a été confiée, a pensé que ce serait une mauvaise idée, la Commission
809 financière a pensé que ce serait une mauvaise idée et ce soir, le Conseil général va voter.

810 **M. Charles Ducrot, Syndic.** J'ai bien entendu vos arguments. Je dois tout de même insister sur le
811 fait que le Conseil communal a décidé à l'unanimité de vous proposer de maintenir le coefficient
812 fiscal actuel. Il ne l'a pas fait sur un coup de tête et je ne vous cache pas qu'il aurait bien aimé vous
813 proposer une baisse d'impôt, qui est le rêve de tout Exécutif. Or, nous constatons que la situation
814 aujourd'hui est très compliquée. Cette décision a été prise non seulement en tenant compte des
815 résultats de la planification financière faite par BDO SA mais également de la prise de position de
816 notre Cheffe des finances, Mme Chantal Vasta. Mme Vasta nous dit qu'il est extrêmement difficile
817 de baisser les impôts en cette période. Nous sommes dans une période où tout augmente. Je n'ai
818 pas besoin de me justifier, vous connaissez bien la problématique. Mais les coûts augmentent
819 aussi pour la Commune. Nous devons sûrement augmenter les salaires en raison de la
820 problématique d'inflation. Nous n'avons pas le droit de laisser nos collaboratrices et collaborateurs
821 subir une baisse de leur pouvoir d'achat. Il s'agit d'éléments dont nous devons tenir compte.

822 Comme annoncé par BDO SA, il est vrai aussi que nos revenus d'impôts diminuent déjà. Les effets
823 de PF17 sont assez conséquents pour notre Commune et représentent des cadeaux fiscaux
824 décidés au niveau de la Confédération. C'est très bien pour nos entreprises mais la conséquence
825 est une diminution des rentrées fiscales pour les communes. Dernièrement, le Grand Conseil a
826 voté une diminution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques et il devra certainement se
827 prononcer sur la correction de la projection à froid, puisqu'avec l'augmentation des salaires et des
828 coefficients, il devra prendre une décision pour maintenir le pouvoir d'achat de nos citoyen-ne-s. à
829 l'heure actuelle, le Grand Conseil envisage d'autres diminutions, qui viendraient s'ajouter à celle
830 que vous souhaitez faire passer au niveau du Législatif.

831 Comment équilibrer le budget dans ces conditions, partant du principe que les charges liées sont
832 en forte augmentation (que ce soit au niveau cantonal ou régional)? Aujourd'hui, nous sommes en
833 train de créer l'Association des communes de la Veveyse, par exemple, avec des incidences
834 économiques conséquentes. Les communes de la Veveyse veulent se doter d'un outil de gestion
835 extrêmement fort et elles devront passer la main au porte-monnaie. Ces éléments, nous devons en
836 tenir compte et ils ne figurent pas nécessairement à la planification financière. Toutefois, nous
837 avons déjà les résultats au niveau du budget. L'année prochaine, nous savons qu'il y aura de
838 fortes augmentations dans le cadre du tourisme. Une nouvelle loi sur le tourisme entre en vigueur:
839 automatiquement, nous devons en tenir compte. C'est une manière de soutenir l'économie d'une
840 région.



841 Les investissements à venir sont conséquents et les charges financières d'exploitation sont très
842 élevées. Jusqu'à l'entrée en vigueur de MCH2 et de la nouvelle loi sur les finances, nous avons pu
843 réaliser des amortissements supplémentaires mais aujourd'hui nous n'avons plus le droit d'en faire.
844 C'est la grande différence. Dès lors, nous savons que nous devons amortir un investissement sur
845 sa période de vie, et ce n'est pas rien. Pour une route, la durée est de 40 ans. Ce sont de
846 nouveaux éléments que nous ne connaissions pas auparavant.

847 Est-ce que ces investissements pourraient être en danger après une diminution d'impôt ? Le
848 Conseil communal est d'avis qu'on ne peut pas l'exclure, ce d'autant plus que la fiduciaire BDO SA
849 insiste sur le fait que nous allons déjà devoir définir des priorités. Comme déjà précisé plusieurs
850 fois ce soir, la majorité des investissements a déjà été votée et est en train d'être réalisée. Nous
851 Nos budgets devront prendre en compte les amortissements et les charges d'exploitation.

852 Le Conseil communal estime que la voix de la sagesse devrait l'emporter, ce d'autant plus qu'il est
853 plus facile de diminuer des impôts que de les augmenter. En effet, lorsque nous voudrions réaliser
854 de nouvelles infrastructures telle qu'une piscine, il faudra que nous puissions la financer. Dans le
855 cas contraire, nous risquerions d'avoir des problèmes.

856 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

857 **Le Président.** Nous allons passer au vote sur l'objet.

858 **Vote**

859 **Par 25 voix contre 23 voix sans abstention, le Conseil général adopte la détermination du Conseil**
860 **communal sur la proposition n°2 de M. Julien Berthoud (PLR) et refuse la baisse du coefficient fiscal.**

861 **Le Président.** Nous prenons acte que le Conseil général a adopté la position du Conseil
862 communal et qu'il ne souhaite pas de baisse du coefficient fiscal.

863 **Pause**

864 Une interruption de séance a lieu de 21h45 à 22 heures.

865 **6. Message n°35 – Protection de l'environnement et aménagement du**
866 **territoire – Approvisionnement en eau – Le Scé – Etude d'un nouveau**
867 **réservoir – Crédit d'engagement de 150 000 francs – Approbation;**

868 **Représentant du Conseil communal**

869 **M. Thierry Bavaud, Vice-Syndic, en charge de l'Environnement,** présente le rapport ci-après:
870

Message n°35 du Conseil communal au Conseil général

Objet : Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en
eau – Le Scé – Etude d'un nouveau réservoir – Crédit d'engagement de 150 000 francs –
Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°35 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à l'étude du nouveau réservoir du Scé.

Historique

Le remplacement du réservoir d'eau potable « Le Scé » est une mesure prévue dans le plan directeur communal des infrastructures d'eau potable (PIEP) établi en 2016. Elle date même d'un concept établi en 2013. Ce concept prévoyait un remplacement complet de l'adduction entre les secteurs « Les Paccots » et la zone de pression principale de la ville. Il prévoyait également d'acheminer les eaux potables de la commune de Remaufens dans les mêmes installations jusqu'au réservoir de Montimbert, propriété de l'AVGG. A partir de ce réservoir, les eaux des communes de Châtel-St-Denis et de Remaufens ainsi que de l'AVGG et du SIGE de Vevey pourront être échangées pour couvrir les besoins d'appoint et de secours de chacun des partenaires. Ces liaisons permettront également de livrer les productions d'eau excédentaires des sources. A ce jour, les tronçons inférieurs de ce concept ont été réalisés. La liaison entre la zone de pression principale de la ville et le réservoir de Montimbert (AVGG) est effective. La zone industrielle a été contournée grâce à la pose d'une nouvelle conduite principale (diam. int. 250 mm). La commune de Châtel-St-Denis et l'AVGG peuvent déjà s'échanger de l'eau dans les deux sens. L'AVGG achète une partie des productions d'eau excédentaires des sources de Châtel-St-Denis.



But de la dépense

La suite de la réalisation de ce concept est le remplacement du réservoir du Scé ainsi que les conduites entre la zone industrielle et le secteur des Paccots. Le concept prévoit la réalisation de deux cuves distinctes d'un volume total de 2000 m³. Les volumes de consommation de 1700 m³ et d'incendie de 300 m³ seront séparés horizontalement par un système de conduite en col de cygne. Une turbine est également prévue dans le réservoir du Scé afin de récupérer l'énergie de l'eau provenant du réservoir des Rosalys. Ces réalisations correspondent aux mesures du PIEP. Seul le volume de consommation a été augmenté de 500 m³ afin d'assurer une alimentation complète de la Commune de Remaufens à futur (suppression de leur réservoir). Ce volume supplémentaire offre également un « tampon » lors des épisodes de rejets prolongés de l'eau de source pour des questions de qualité. À noter que la participation financière de la Commune de Remaufens sera exigée à la réalisation du projet, proportionnellement à la part qui revient à chaque bénéficiaire du projet.

Plan de financement

Rubrique comptable 2022.0357101/5920.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 150'000.00

À la charge du budget des investissements 2023.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2023

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 150'000.00 Fr. 15'000.00

En cas d'acceptation du projet et de la réalisation de ces aménagements, ce montant d'étude sera intégré au montant total du crédit d'ouvrage qui sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 66 ans à 1,5%, à partir de 2023.

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges annuelles d'exploitation

Cette étude ne génère pas de charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 150 000 francs destiné à l'étude du nouveau réservoir du Scé.

Châtel-St-Denis, août 2022

Le Conseil communal

871 **Rapport et préavis de la Commission financière**

872 Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière. La Commission financière note
873 qu'une partie de l'investissement sera pris en charge par la Commune de Remaufens. Par la suite,
874 les charges et les revenus seront répartis selon une clé de répartition.

875 La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un *préavis*
876 *favorable*.

877 **Le Président.** Je remercie la Présidente de la Commission financière et ouvre la discussion
878 générale.

879 **Discussion générale**

880 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

881 **EXAMEN DE DÉTAIL**

882 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
883 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'engagement d'un montant de
884 150 000 francs destiné à l'étude du nouveau réservoir du Scé.

885 **Article premier**

886 Pas d'observation. Adopté.

887 **Article 2**

888 Pas d'observation. Adopté.

889 **Article 3**

890 Pas d'observation. Adopté.

891 **Titre et considérants**

892 Pas d'observation. Adoptés.

893 **Vote d'ensemble**

894 **Par 46 voix sans opposition et 2 abstentions, le Conseil général accepte d'engager le montant de**
895 **150 000 francs destiné à l'étude du nouveau réservoir au Scé, tel que présenté:**



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°35 du Conseil communal, du 23 août 2022
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150 000 francs destiné à l'étude du nouveau réservoir au Scé.

Article 2

Cette étude vise au maintien des infrastructures communales et son montant sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2023.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 5 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président :
Ronald Colliard

La Secrétaire :
Nathalie Defferrard Crausaz

896 **7. Message n°36 – Protection de l'environnement et aménagement du**
897 **territoire – Approvisionnement en eau – Les Rosalys – Etude d'un forage**
898 **oblique – Crédit d'engagement de 55 000 francs – Approbation;**

899 **Représentant du Conseil communal**

900 **M. Thierry Bavaud, Vice-Syndic, en charge de l'environnement, résume le Message ci-après:**

Message n°36 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Les Rosalys – Etude d'un forage oblique – Crédit d'engagement de 55 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°36 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 55 000 francs destiné à l'étude d'un forage oblique situé aux Rosalys.

Historique

Un forage réalisé en 2006 par un propriétaire dans le secteur des Rosalys a atteint un aquifère (poche d'eau souterraine) à une profondeur d'environ 60 mètres. Depuis ce moment, un débit de 250 à 280 l/min. s'écoule du forage. Cette situation a engendré une baisse de la production des captages communaux des Rosalys situés en amont. La Commune procède à des relevés de l'écoulement des eaux du puits en termes de quantité et de qualité depuis 2006.

But de la dépense

Ce montant d'étude servira à établir la faisabilité de la réalisation d'un nouveau captage de l'aquifère par forage. Les objectifs sont les suivants:

- colmater le forage;
- exploiter un nouveau captage communal fonctionnant comme un puits – forage oblique;
- permettre une intégration du futur réservoir des Rosalys sur le site ou à proximité du forage et de la nouvelle tête de puits;
- estimer l'impact du forage sur l'exploitation des captages des Rosalys.



Cette étude de faisabilité sera constituée de deux parties distinctes:

- un volet « hydrogéologique » comprenant une analyse de la situation actuelle, des données hydrogéologiques existantes ainsi que la définition d'un concept de captage par forage de l'aquifère;
- un volet « hydraulique » avec la conception des ouvrages nécessaires à l'exploitation de la production en eau potable du futur puits ainsi que leurs intégrations dans le concept global du réseau d'eau potable (PIEP).

Plan de financement

Rubrique comptable 2022.036.7101/5290.00 – qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2021.990.7101/5030.10

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 55'000.00

À la charge du budget des investissements 2023.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2023

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 55'000.00 Fr. 5'500.00

En cas d'acceptation du projet et de la réalisation de ces aménagements, ce montant d'étude sera intégré au montant total du crédit d'ouvrage qui sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 66 ans à 1,5%, à partir de 2023.

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges annuelles d'exploitation

Cette étude ne génère pas de charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'engagement de 55 000 francs destiné à l'étude d'un forage oblique situé aux Rosalys.

Châtel-St-Denis, août 2022

Le Conseil communal

901 **Rapport et préavis de la Commission financière**

902 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
903 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un préavis favorable.

904 **Discussion générale**

905 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

906 **EXAMEN DE DÉTAIL**

907 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
908 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de 55 000
909 francs destiné à l'étude d'un forage oblique situé aux Rosalys.

910 **Article premier**

911 Pas d'observation. Adopté.

912 **Article 2**

913 Pas d'observation. Adopté.

914 **Article 3**

915 Pas d'observation. Adopté.

916 **Titre et considérants**

917 Pas d'observation. Adoptés.

918 **Vote d'ensemble**

919 **Par 47 voix sans opposition et 1 abstention, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de**
920 **55 000 francs destiné à l'étude d'un forage oblique situé aux Rosalys, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°36 du Conseil communal, du 23 août 2022;
- le Rapport de la Commission financière,



ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 55 000 francs destiné à l'étude d'un forage oblique situé aux Rosalys.

Article 2

Cette étude vise au maintien des infrastructures communales et son montant sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2023.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 5 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président :

Ronald Colliard

La Secrétaire :

Nathalie Defferrard Crausaz

921 **8. Message n°37 – Economie – Tourisme – Signalétique communale 4**
922 **saisons – Crédit d'engagement de 200 000 francs – Approbation;**

923 **Représentante du Conseil communal**

924 **Mme Chantal Honegger, Conseillère communale en charge du Tourisme,** résume le Message
925 **ci-après:**

Message n°37 du Conseil communal au Conseil général

Objet : Economie – Tourisme – Signalétique communale 4 saisons – Crédit d'engagement de 200 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°37 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 200 000 francs destiné à la réalisation d'une signalétique touristique sur le territoire communal.

Préambule

Le 12 décembre 2018, le Conseil général acceptait, par 35 voix contre 8 et 4 abstentions, la proposition n°7 de M. Frédéric Pilloud, PDC, de créer une commission Tourisme 4 saisons. Le 27 mars 2019, il en élisait les membres et en juin la commission se constituait pour tenir sa première séance. Le 4 juin 2020, elle abordait la thématique relative à la mise en place d'une signalétique touristique sur l'ensemble du territoire communal. Afin d'étayer ses réflexions, les membres se sont rendus à deux reprises, en 2020 et en 2022, sur le site des Pléiades où les Communes de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay avaient décidé d'implanter leur nouveau concept commun d'orientation touristique à l'attention des différents usagers (familles, randonneurs, cyclistes (e-bikers) et vététistes).

Le projet a bénéficié dès le début de l'expertise de l'Office du Tourisme Châtel-St-Denis Les Paccots, grâce à l'engagement sans faille de leurs Directeurs successifs, Mme Sophie Reymond et M. Laurent Vuichard, et leur équipe.

Les fondements du besoin

Depuis mars 2020, le confinement puis les mesures restrictives mises en place par les autorités pour lutter contre la propagation de la pandémie Covid-19 ont renforcé au sein de la population le besoin de sortir au grand air. Un fort afflux d'excursionnistes, issus des cités voisines, a été enregistré confirmant l'attractivité de notre région. Le Conseil communal a jugé important d'accompagner l'expérience des touristes par des indications claires et utiles afin de laisser le meilleur des souvenirs et un goût de reviens-y dans la tête des gens. La valorisation de sites communaux des Paccots et de Rathvel pour le tourisme 4 saisons fait écho à la politique du tourisme cantonale (cf. Préalpes Vision 2030, Rapport final, mars 2019).

La pose de la signalétique devra observer les dispositions du cadre légal, notamment celles de la loi sur la circulation routière.

Méthode de travail

Après la visite du site des Pléiades, contact a été pris avec l'entreprise qui avait accompagné la réflexion sur le site des Pléiades, Expérientiel Sàrl, dont le siège est à Vaulruz. Au budget 2021, sous rubrique 830.3150.03 *Signalétique: diagnostique et concept Châtel – Les Paccots*, a été inscrit un montant de 35 000 francs, qui a servi à mandater l'entreprise précitée. Ce montant a payé les heures de travail consacrées à l'analyse d'un concept de signalétique et à la réalisation d'un plan d'implantation, d'un montant de 32 417 francs, arrondi à 35 000 francs.



Dans un second temps, Expérientiel a enregistré les attentes du Conseil communal et de la Commission et s'est rendue sur le terrain repérer les panneaux existants, en relevant les points GPS, photos à l'appui.

Objectifs de la démarche

La Commission, assistée de l'OT et de la société Expérientiel Sàrl, s'est donné les missions suivantes:

- Inventorier les points dignes d'intérêt POI existants aussi bien en ville qu'en montagne et organiser des parcours de découverte;
- Etablir les critères de mises en valeur des parcours (*pourquoi celui-ci plutôt qu'un autre?*);
- Déterminer les points d'entrée et les signaler comme tels: gare, parkings, Office du Tourisme, arrêts de bus et places;
- Catégoriser les informations selon la saison: été / hiver, 4 saisons;
- Catégoriser les informations selon les domaines: sports, culture, patrimoine, loisirs;
- Rendre les instruments de la signalétique repérables dans tous les contextes;
- Libérer l'espace des informations redondantes, inutiles, erronées, c'est-à-dire trier et jeter ou conserver l'existant;
- Elaborer un plan d'implantation précis à partir duquel sera chiffré le coût du projet;
- Choisir le type de totems, panneaux et les informations à afficher, le nombre d'éléments;
- Etablir une ligne graphique, afin d'uniformiser les informations publiques;
- Encourager les prestataires privés à soumettre un formulaire pour toute signalétique publicitaire.

Les points d'intérêt recouvrent les buvettes, restaurants, chalets d'alpage, lieux de production de produits du terroir, hébergements et bâtiments officiels (administratifs et religieux) et les infrastructures (sentiers) qui les relient.

Les membres de la Commission ont réalisé des visions locales pour affiner le plan d'implantation et y apporter d'éventuelles rectifications. L'ensemble du territoire de la commune de Châtel-St-Denis est concerné: nous avons traité aussi bien l'orientation touristique des itinéraires de montagne que celle des bâtiments officiels dignes d'intérêt situés en ville et avons cherché un visuel cohérent entre les deux milieux.

Calendrier prévisionnel

Sous réserve de l'octroi du crédit d'engagement, les prochaines étapes sont les suivantes

-	Affiner et réaliser la partie graphique (visuel) → Expérientiel Sàrl	Octobre - novembre 2022
-	Commander le matériel et préparer la pose → Service de la voirie	Hiver 2022-2023
-	Pose des éléments sur le terrain → Service de la voirie	Printemps – été 2023
-	Inauguration du concept de signalétique communal	Automne 2023 Sa 16 septembre 2023

Plan de financement

Rubrique comptable 2022.037.8400/5060.00 – qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2021.999.8400/5060.00

Le montant du crédit d'engagement est établi à partir d'offres à +/-10-15%. La réalisation graphique fera l'objet d'une adjudication. Le type de matériaux choisi en vue de la réalisation des panneaux indicateur est celui de la société *Corbat Holding SA, dont le siège est à Vendlincourt (JU), avec laquelle la société Expérientiel a l'habitude de collaborer.*

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 200'000.00

À la charge du budget des investissements 2023 et 2024.

La pose des éléments sera réalisée par les services communaux.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2023

Amortissement (durée d'utilisation: 20 ans) 5% de Fr. 200'000.00 Fr. 10'000.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges annuelles d'exploitation

Ce crédit d'engagement engendrera des frais d'entretien annuels estimés à environ 3000 francs.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 200 000 francs destiné à la réalisation d'une signalétique touristique sur le territoire communal.



927 **Rapport et préavis de la Commission financière**

928 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
929 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un préavis favorable.

930 **Discussion générale**

931 **Intervention des groupes politiques**

932 **M. Olivier Berthoud, PLR.** Il s'agit d'une question au nom du groupe PLR. Le projet de
933 signalétique présenté par l'intermédiaire du Message n°37 a retenu toute notre attention et le PLR
934 se réjouit de l'uniformisation de la signalétique destinée à la randonnée. Toutefois, l'activité de la
935 randonnée sous toutes ses formes augmente d'année en année et beaucoup de monde fréquente
936 nos Préalpes. Le randonneur devra à un moment ou à un autre être informé qu'il n'est pas le seul
937 et que quelques règles doivent être respectées pour que tous les acteurs qui permettent à nos
938 Préalpes d'être uniques puissent évoluer dans le respect. Ma question est la suivante: est-ce que
939 le projet décrit dans le Message n°37 inclus également l'affichage de règles comportementales ou
940 s'agit-il uniquement d'une signalétique d'orientation ?

941 **Mme Chantal Honegger, Conseillère communale en charge du Tourisme.** Il s'agira
942 uniquement d'une signalétique directionnelle. Toutefois, les panneaux de l'Office du Tourisme
943 concernant le respect de la faune et de la flore, que vous connaissez certainement, seront toujours
944 en place. Nous prenons bonne note de votre intervention et analyserons dans quelle mesure cette
945 notion pourrait être intégrée au projet de signalétique en cours. Il est clair que l'éducation des
946 randonneurs est difficile à gérer. Chacun doit respecter l'environnement. L'Office du Tourisme va
947 certainement reprendre un projet y relatif pour sensibiliser les visiteurs.

948 **M. Olivier Berthoud (PLR)** se déclare satisfait de la réponse.

949 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

950 **EXAMEN DE DÉTAIL**

951 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
952 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de 200 000
953 francs destiné à la réalisation d'une signalétique touristique sur le territoire communal.

954 **Article premier**
955 Pas d'observation. Adopté.

956 **Article 2**
957 Pas d'observation. Adopté.

958 **Article 3**
959 Pas d'observation. Adopté.

960 **Titre et considérants**
961 Pas d'observation. Adoptés.

962 **Vote d'ensemble**

963 **Par 47 voix sans opposition et 1 abstention, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de**
964 **200 000 francs destiné à réalisation d'une signalétique touristique sur le territoire communal, tel**
965 **que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- la loi du 8 octobre 2021 sur le tourisme (LT, RSF 951.1);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°37 du Conseil communal, du 30 août 2022;
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 200 000 francs destiné à la réalisation d'une signalétique touristique sur le territoire communal.



Article 2

Ces travaux contribuent à l'entretien des sentiers pédestres et au maintien du patrimoine touristique, qui est amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 20 ans à 5%, à partir de 2023.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 5 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président :

La Secrétaire :

Ronald Colliard

Nathalie Defferrard Crausaz

966

967 **9. Divers.**

968 **Le Président.** Le Conseil communal a des réponses à donner aux questions restées en suspens,
969 à qui puis-je donner la parole?

970 **A. Réponses du Conseil communal aux questions laissées en suspens**

971 - n°1 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative à la mise sur pied d'une commission « déchetterie »
972 ou de gestion des déchets

973 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Déchets.** Je rappellerai tout d'abord
974 ce que nous a dit M. Hubert Demierre: « Lors de la précédente législature, de nombreuses
975 questions relatives à la gestion des déchets ont été posées par les différents partis politiques, que
976 ce soit au niveau des horaires, des quantités des ménages ou des points de collecte etc. Après
977 une discussion dans notre groupe au début de l'année 2021, il nous paraissait opportun de
978 demander la création d'une commission « déchetterie » ou de gestion des déchets lors de la gère
979 2021-2026. Cette proposition a été soumise au différents Chef-fe-s de groupe et responsables des
980 partis politiques locaux. Toutes les personnes contactées sont unanimes: une telle commission a
981 du sens et sa raison d'être. Le but de la commission est d'avoir une vision globale de la thématique
982 des déchets et de leur gestion actuelle et future sur le territoire de notre commune. Le Conseil
983 communal serait-il disposé à mettre sur pied une telle commission ? »

984 J'avais dit qu'il serait répondu à cette question lors d'une prochaine séance. Je vous apporte
985 maintenant la réponse du Conseil communal.

986 Votre question a retenu la meilleure attention du Conseil communal. Il vous informe qu'il est
987 favorable à la mise sur pied d'une commission de gestion des déchets dans le courant de l'année
988 prochaine. Les modalités portant notamment sur la composition de cette dernière seront également
989 communiquées au Conseil général en 2023. Le Conseil communal espère ainsi avoir répondu à
990 votre question.

991 **Le Président.** M. Demierre, êtes-vous satisfait de la réponse donnée ?

992 **M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** Je suis tout à fait satisfait de la réponse. Je tiens à préciser
993 cependant que j'avais fait cette demande au nom de groupe UDC-PAI et pas à mon nom
994 personnel.

995 *La question n°1 est ainsi considérée comme répondue.*

996 - n°2 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative à la rénovation de la piscine communale et au projet
997 de nouvelle piscine;
998 et information au Conseil général sur le désenchevêtrement des bâtiments propriété de la
999 Commune et de l'ASSCOV;

1000 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Bâtiments.** Par sa question du 30 juin
1001 2021, M. Hubert Demierre, au nom du groupe UDC/PAI, demandait quelle était la position du
1002 Conseil communal concernant le projet de l'ASSCOV de construire une piscine sur un terrain dans
1003 la zone du Lussy et quel en serait l'impact sur la rénovation de notre piscine communale.



1004 Pour mémoire, la Commune a réalisé des études sur la rénovation de sa piscine. Les bureaux
1005 mandatés ont travaillé jusqu'à l'élaboration du dossier d'enquête et à l'établissement des
1006 soumissions. Comme le projet de l'ASSCOV est arrivé au cours de cette étape, le Conseil
1007 communal a décidé de suspendre momentanément le dossier, afin d'attendre les réflexions sur le
1008 projet de district. Actuellement, la Commune est au bénéfice d'un permis de construire pour la
1009 rénovation de sa piscine et les soumissions sont rentrées. Le Conseil communal avait décidé
1010 d'atteindre ce point du processus, car il lui permettait d'avoir les éléments nécessaires pour mener
1011 à bien sa réflexion. Le projet de rénovation de la piscine communale pourrait donc rapidement
1012 démarrer au besoin.

1013 Parallèlement, l'idée d'une piscine de district a fait son chemin dans l'esprit de l'ASSCOV. Pour
1014 preuve, lors de son Assemblée des délégués du 3 novembre 2021, un crédit de 600 000 francs a
1015 été accepté, afin de poursuivre les études dans ce sens et organiser un concours d'architecture.
1016 Dans cette même assemblée, des voix se sont élevées pour demander que le désenchevêtrement
1017 des bâtiments communs à l'ASSCOV et à la Commune de Châtel-St-Denis soit traité en priorité. Le
1018 Préfet et le Comité d'école se sont engagés à régler de manière définitive cet épineux problème de
1019 propriété des trois bâtiments concernés: la piscine actuelle, l'Univers@Ile et la Halle triple. En effet,
1020 la volonté de désenchevêtrer ces propriétés a souvent été évoquée; des réflexions ont été menées
1021 mais sans trouver de solutions. A découlé de cette Assemblée des Délégués une volonté d'aller de
1022 l'avant dans ces travaux, autant du côté de l'ASSCOV que de la Commune de Châtel-St-Denis, qui
1023 a abouti à une proposition concrète.

1024 Afin d'évaluer de manière fiable les propriétés en question, un mandat a été donné par l'ASSCOV
1025 à M. Jean-Pierre Righetti, lui demandant de faire une analyse fouillée de la situation des trois
1026 bâtiments concernés. M. Righetti est un expert immobilier reconnu qui a déjà, à plusieurs reprises,
1027 œuvré pour la Commune de Châtel à son entière satisfaction. Pour chacun des trois bâtiments, les
1028 valeurs vénales et de rendement ont fait l'objet d'analyses approfondies, à partir de l'historique des
1029 événements, qui a mis en évidence «qui a fait quoi?», avec l'objectif de déterminer des prix au plus
1030 près de la réalité.

1031 Parallèlement, le Comité de l'ASSCOV et le Conseil communal de Châtel-St-Denis se sont
1032 plusieurs fois rencontrés pour dessiner la situation future à laquelle ils aimeraient arriver. L'idée
1033 retenue conjointement est de procéder aux échanges suivants:

- Halle triple du Lussy : la commune de Châtel-St-Denis devient propriétaire de l'ensemble du bâtiment et du bien-fonds.
- Bâtiment piscine et salle de gymnastique : l'ASSCOV devient propriétaire de l'ensemble du bâtiment. Le bien-fonds étant déjà propriété de l'ASSCOV.
- Univers@Ile : l'ASSCOV devient propriétaire de l'ensemble du bâtiment. Le bien-fonds étant déjà propriété de l'ASSCOV. A futur, l'ACV pourrait reprendre la gestion.

1034

1035 Ce modèle a pour avantage de tendre vers une répartition logique des propriétés. Le site du COV
1036 devient une propriété continue et entièrement dévolue à terme à des structures scolaires. Le site
1037 du Lussy devient quant à lui entièrement propriété de la Commune et alloué à la pratique sportive.

1038 Il reste encore de nombreux aspects fonctionnels à régler; les deux entités en sont conscientes
1039 mais le fait de s'être entendu sur ce modèle est déjà un grand pas de fait. Un ou plusieurs actes
1040 notariés seront établis. Un notaire est déjà mandaté et les projets sont en cours d'élaboration.

1041 En ce qui concerne l'arrangement financier, des montants d'échange ont été déterminés à partir de
1042 l'analyse Righetti. La Commune de Châtel-St-Denis a déposé sa proposition auprès du Comité de
1043 l'ASSCOV. Ce dernier, après l'avoir analysé de manière complète, l'a finalement acceptée le 25
1044 août dernier. Voici le modèle retenu:

Proposition échanges des bâtiments			
Bâtiment halle de sport triple + foyer et cuisine	Commune Châtel-St-Denis - Rachat part ASSCOV	5'870 000.00 CHF	
Bâtiment piscine et salle de gymnastique	ASSCOV - Rachat part piscine Commune de Châtel-St-Denis		3'190 000.00 CHF
Bâtiment salle culturelle Univers@Ile	ASSCOV - Rachat part salle spectacle Commune de Châtel-St-Denis		2'232 600.00 CHF
		5'870 000.00 CHF	5'422 600.00 CHF

1045

Soulte à payer par la Commune de Châtel-St-Denis à l'ASSCOV

447'400.00 CHF

1046 Ce modèle doit être accepté par les Législatifs des deux propriétaires concernés, c'est-à-dire par
1047 l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV et par le Conseil général de notre Commune. Concernant



1048 le COV, le principe de base du transfert de propriétés, ainsi que les montants d'échange ont été
1049 présentés et validés lors de l'Assemblée des délégués du 22 septembre. Une seconde
1050 assemblée sera nécessaire afin d'entériner le ou les actes notariés relatifs à cette opération.

1051 La Commune de Châtel-St-Denis va certainement pouvoir procéder en une seule fois: nous
1052 inscrira cet objet à l'ordre du jour d'une de vos prochaines séances, lorsque nous serons en
1053 possession de l'acte notarié afin de soumettre l'ensemble du processus à votre autorité.

1054 Le Conseil communal est très satisfait de cette solution qui règle enfin la problématique de ce
1055 serpent de mer qui complique le fonctionnement de ces trois bâtiments depuis de nombreuses
1056 années. Il tient à relever l'excellent climat dans lequel les discussions et négociations ont eu lieu.

1057 En résumé, et afin d'apporter une réponse claire à la question de M. Hubert Demierre, le projet de
1058 rénovation de notre piscine communale est en suspens mais prêt à être rapidement mis en œuvre.

1059 Quant au projet de l'ASSCOV, le Conseil communal y adhère et y voit l'opportunité de mettre un
1060 point final au désenchevêtrement. Mais surtout, il y voit un projet, certes ambitieux, mais qui serait
1061 une plus-value évidente pour la jeunesse et la population de notre Commune et du district. À
1062 terme, ce projet serait plus profitable que de rénover, à grands frais, notre infrastructure
1063 communale dont l'offre, en définitive, ne sera pas étendue.

1064 **Le Président.** M. Demierre, êtes-vous satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal ?

1065 **M. Hubert Demierre (UDC-PAI)** se déclare satisfait de la réponse.

1066 *La question n°2 est ainsi considérée comme répondue.*

1067 **B. Nouvelles questions**

1068 - n°13 de M. Cédric Pilloud (UDC-PAI) relative au délai de délivrance des permis de construire
1069 communaux;

1070 **M. Cédric Pilloud, UDC-PAI.** Ceci est une question à titre personnel. Selon une enquête menée
1071 récemment, les chef-f-es d'entreprise des PME fribourgeoises dans le domaine de la construction
1072 relèvent une insatisfaction générale concernant les délais de délivrance des permis de construire.
1073 Depuis quelques années, des plateformes d'annonces spécifiques pour les mises à l'enquête ont
1074 été introduites pour réduire la durée de celles-ci mais cela ne semble pas être le cas. D'où mes
1075 questions:

- 1076 - Quel est le délai de délivrance des autorisations de construire au niveau communal?
- 1077 - Le délai de 20 jours pour transmettre un dossier aux services de l'Etat est-il respecté ?

1078 **M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge des constructions.** Je remercie M. C.
1079 Pilloud pour ses questions. Je peux presque y répondre immédiatement en disant que nous
1080 sommes très rapides. En procédure simplifiée, cela va très vite et pour les préavis, nous devons
1081 regarder. Une réponse plus étayée vous sera rendue ultérieurement.

1082 Néanmoins, je profite de cette question pour rebondir sur la question précédente en précisant que,
1083 dans le domaine des constructions, l'art. 32 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire relatif
1084 aux panneaux solaires a été modifié. Mais actuellement, la directive sur les panneaux solaires est
1085 beaucoup moins contraignante qu'elle ne l'était auparavant.

1086 **Le Président.** Merci M. R. Mesot.

1087 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1088 - n°14 de M. Cédric Schaller (Le Centre) relative à la menace d'une pénurie d'électricité et des
1089 ressources communales pour y faire face;

1090 **M. Cédric Schaller (Le Centre).** Ceci est une question au nom du groupe Le Centre. La menace
1091 d'une pénurie d'électricité hante les esprits de bon nombre de privés et d'entreprises. Même si
1092 nous espérons pouvoir éviter des coupures d'électricité cet hiver, cette problématique ne
1093 disparaîtra pas de sitôt: avec une augmentation de la consommation due à la mobilité électrique et
1094 avec 1/3 de notre production électrique assurée par des centrales nucléaires vieillissantes et qui
1095 peuvent être arrêtées à tout instant, nous devons augmenter massivement notre production
1096 d'énergies renouvelables.

1097 Avec l'augmentation par le groupe e en 2023 de 55% de la rétribution pour le courant réinjecté,
1098 une installation photovoltaïque n'a jamais été aussi intéressante et peut être rentabilisée en moins
1099 de 10 ans. Même si le photovoltaïque produit moins d'énergie en hiver, il joue un rôle crucial durant
1100 cette période car l'énergie produite permet de garder des réserves d'eau dans nos barrages pour
1101 la fin de l'hiver.



1102 La Commune de Châtel-St-Denis, avec son label Cité de l'Energie Gold, n'a pas attendu la
1103 situation critique de cette fin d'année pour réagir. Au-delà des nombreux projets mis en route par le
1104 passé, le Conseil communal a cette année choisi de suivre les propositions de sa Commission
1105 Energie et Environnement et de couvrir l'Ecole des Pléiades et le Centre de renfort de panneaux
1106 solaires, ceci en exploitant au maximum les surfaces de toitures disponibles. De même, au travers
1107 de ses délégués, il s'est engagé au sein des associations de communes pour équiper les toitures
1108 de l'ancien hôpital, mais aussi prochainement celles d'Univers@Ile et du Cycle d'orientation de la
1109 Veveyse.

1110 En matière de turbinage, notre commune n'est pas en reste. Avec l'installation de Maudens (qui
1111 rapporte entre 150 000 et 200 000 francs par année) mais aussi avec le crédit d'étude voté ce soir
1112 pour le réservoir du Scé, notre Commune a une nouvelle fois montré qu'elle pouvait allier écologie
1113 et rentrées financières non négligeables. Nous tenons à féliciter et à remercier le Conseil
1114 communal pour ces investissements judicieux et visionnaires.

1115 Dans ce contexte, le groupe Le Centre souhaite poser une question au Conseil communal qui
1116 s'articule en trois points:

- 1117 1. Notre commune a-t-elle encore un potentiel non exploité en termes de turbinage ou de petite
1118 hydraulique le long de nos cours d'eau ? Nous pensons notamment aux sources du Mology
1119 appartenant à Remaufens et qui pourraient également être turbinées en collaboration avec
1120 notre Commune, comme évoqué dans un article de la Liberté datant du 10 mars 2017.
- 1121 2. En ce qui concerne les bâtiments détenus par des associations de communes, le Conseil
1122 communal est-il prêt à s'engager au travers de ses délégués à ce que le potentiel existant et
1123 surtout futur (on pense notamment à la nouvelle piscine) soit pleinement exploité dès la
1124 construction ?
- 1125 3. Enfin, le Conseil communal serait-il prêt à inciter les maîtres d'ouvrages à placer des panneaux
1126 solaires sur les bâtiments construits dans notre commune? Différents modèles seraient
1127 envisageables: le service technique pourrait-il par exemple vérifier dans le cadre de l'obtention
1128 d'un permis de construire qu'a minima le tube nécessaire au câblage des panneaux est prévu ?
1129 Ou serait-il disposé à envisager des prêts sans intérêts pour que les maîtres d'ouvrages
1130 puissent poser une installation photovoltaïque durant la construction, ceci malgré des prix de la
1131 construction records qui empêchent souvent les futurs propriétaires de penser à l'écologie ?

1132 **Le Président.** Le Conseil communal souhaite-t-il réagir ?

1133 **M. Thierry Bavaud, Vice-syndic en charge de l'Energie.** Je remercie M. C. Schaller pour ses
1134 propos. Vu leur complexité, il sera répondu ultérieurement à toutes ces questions.

1135 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1136 - n°15 de M. Denis Rohrbasser (PLR) relative au sondage communal sur les mesures à prendre pour
1137 diminuer la consommation énergétique;

1138 **M. Denis Rohrbasser, PLR.** J'interviens au nom du groupe PLR concernant le sondage relatif à la
1139 consommation énergétique reçu par courriel. Nous trouvons favorable que la Commune, en tant
1140 que Cité de l'énergie, se pose des questions quant aux possibilités d'économie potentielles. Après
1141 lecture de ce message, nous trouvons difficile de répondre sans avoir connaissance d'une
1142 estimation chiffrée des économies que les propositions représenteraient. En effet, il est très
1143 subjectif de simplement poser la question: «Oui ou non, faut-il garder les éclairages de Noël ? »,
1144 sachant que l'achat de ces derniers nous a été dûment recommandé par la Commission Energie et
1145 Environnement et validé lors d'un précédent Conseil général, puisqu'ils ont été présentés comme
1146 peu énergivores. Ceci nous permettrait de prendre une décision fondée sur des éléments factuels.
1147 Du point de vue sociétal, ces éclairages sont importants. Après deux ans de Covid puis le début de
1148 la guerre en Ukraine et toutes les restrictions qui y sont liées, la population châteloise a
1149 certainement besoin de joie collective. Peut-on relever le fait que célébrer Noël fait encore
1150 assurément partie des rendez-vous attendus dans l'année? Compte tenu des éléments précités, le
1151 groupe PLR demande ce complément d'informations afin de pouvoir se prononcer.

1152 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Energie.** Je remercie M. D.
1153 Rohrbasser pour ses propos. Toutes ces actions sont en train d'être menées et les démarches
1154 sont en cours pour obtenir ces analyses, coûts et chiffres. Cela prend beaucoup de temps pour
1155 avoir ces informations. La Commission Energie et Environnement avait besoin d'avoir votre avis et
1156 votre ressenti par rapport à ce thème. Concernant les décorations de Noël, il n'y aura pas une
1157 grosse économie mais il s'agit plutôt, au moyen de l'aspect visuel, d'inciter les gens à se rendre
1158 compte qu'il y a un effort à faire. Nous vous donnerons tous ces chiffres lors d'une prochaine
1159 information via la Commission Energie et Environnement.



1160 **M. Denis Rohrbasser, PLR.** Je comprends bien l'effet de prendre en considération que nous
1161 avons la certification « Gold ». Cependant, si nous communiquons bien, comme cela a été fait à
1162 l'achat de ces fameuses décorations de Noël, nous pouvons aussi justifier notre position. Nous ne
1163 demandons pas des indications de prix au Kwh près, mais d'avoir une fourchette pour que ce ne
1164 soit pas trop vague.

1165 **M. Thierry Bavaud.** Nous avons bien des chiffres précis.

1166 **M. Denis Rohrbasser, PLR.** Nous vous remercions de nous les transmettre d'ici au 14 octobre
1167 2022, puisque c'est l'échéance qui nous a été donnée, si je me souviens bien. C'est juste ?

1168 **M. Thierry Bavaud.** Tout à fait.

1169 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1170 - n°16 de Mme Carine Meyer (UO+PS) relative à la mise en œuvre du programme équi watt;

1171 **Mme Carine Meyer, Cheffe du groupe UO+PS.** Je ne vous apprends rien sur les problèmes liés
1172 à la crise énergétique que nous traversons actuellement. La commission Energie et Environnement
1173 nous demande de nous prononcer sur différentes façons de rationaliser nos ressources, en
1174 réfléchissant notamment sur

- 1175 - les illuminations de Noël;
- 1176 - la température des bâtiments;
- 1177 - un livret d'information à la population

1178 Le Conseil d'Etat a d'ailleurs pris les premières mesures le 27 septembre 2022, dans un esprit
1179 d'exemplarité et au travers de recommandations à toutes les communes du canton.

1180 Dans cet élan, le groupe UO/PS vous propose un concept tout à fait concret, et relativement facile
1181 à mettre en œuvre: offrir aux ménages de notre commune, à un prix concurrentiel, un kit
1182 d'économie d'énergie comme le fait par exemple, la Commune de Lausanne au travers
1183 d'equiwatt.ch: [équi watt chez moi: Baissez votre facture d'électricité!](http://equiwatt.ch)

1184 Ce kit est composé d'un pommeau de douche éco qui permet une diminution jusqu'à 50% de la
1185 consommation d'eau chaude, d'un aérateur d'eau du robinet, d'un thermomètre, d'un interrupteur
1186 déporté, d'un livret de conseils, ou encore d'une ampoule LED, qui divise par 10 la consommation
1187 électrique ... ceci pour un prix de 10 francs au lieu de 90 francs.

1188 Le groupe UO-PS demande au Conseil Communal d'étudier la faisabilité d'une telle mesure, au
1189 plus vite, et d'inciter la population à suivre son exemple.

1190 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1191 - n°17 de M. Jérôme Lambercy (UO+PS) relative au débardage des forêts communales par des
1192 chevaux;

1193 **M. Jérôme Lambercy, UO+PS.** Ceci est une intervention a au nom du groupe UO+PS. Lors de la
1194 séance du 29 juin 2022, le Message n°34 concernant la construction de deux pistes à machine
1195 dans le massif forestier du Devin du Bon Riau a été soumis à notre Conseil, qui l'a accepté. Dans
1196 les Divers, Mme V. Glauser est revenue sur la thématique du débardage posant une question. Elle
1197 souhaitait sensibiliser le Conseil communal sur des méthodes de travail moins intrusives pour
1198 l'environnement. La rapidité de la réponse et le peu d'arguments développés suscitent
1199 l'étonnement de notre groupe. Dès lors, nous demandons qu'un examen plus profond de la
1200 question soulevée soit effectué, ce dans un contexte où le développement durable devrait être une
1201 approche de plus en plus souhaitable. Notre groupe espère que le Conseil communal aura une
1202 écoute attentive à cette requête et qu'il sera disposé à apporter des compléments de réponse.

1203 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1204 **C. Interventions diverses**

1205 - de M. Gabriele Della Marianna (UO+PS) relative à l'annulation de la traditionnelle Fête du 1^{er} août
1206 en 2022;

1207 **M. Gabriele Della Marianna, UO+PS.** Ceci est une intervention à titre personnel car j'ai été
1208 interpellé par des concitoyens m'ayant exprimé leur déception au sujet de l'annulation de la fête du
1209 1^{er} août de cette année. A Châtel-St-Denis, nous avons réussi à organiser une magnifique
1210 manifestation pour le passage dans notre ville du Tour de France. J'en remercie par ailleurs les



1211 organisateurs. Cependant, pour notre fête nationale, où est passé l'esprit patriotique ? N'est-ce pas
1212 étrange que ce soit un citoyen d'origine étrangère qui le constate ? Or, ce qui est passé est passé
1213 et revenir en arrière n'est pas possible, à moins d'opter pour l'option géniale du fameux comique
1214 vaudois François Silvant et proposer cette fête en décembre. Cela n'est pas possible mais je suis
1215 convaincu qu'un plan b aurait permis de maintenir cette manifestation d'une manière plus simple et
1216 empêcher que la fête nationale, malgré la canicule et la sécheresse, ne tombe si tristement à l'eau.
1217 Pour terminer, je souhaite que l'Exécutif prenne acte de mon intervention et qu'à l'avenir, il mette
1218 en œuvre les dispositions nécessaires pour qu'un tel fiasco ne se reproduise plus.

1219 **Mme Chantal Honegger, Conseillère communale, en charge du tourisme.** Je comprends tout à
1220 fait et pense être la première à être la plus déçue d'être obligée d'annuler cette fête nationale nous
1221 tenant vraiment à cœur. Toutefois, il faut aussi prendre en compte le fait qu'en fin de compte ce
1222 n'est pas la Commune mais l'Office du Tourisme qui est mandatée pour son organisation. Nous
1223 avons dû prendre cette décision à défaut d'avoir trouvé une autre solution. En effet, l'association
1224 qui s'est désistée au dernier moment a annulé la livraison de toutes les boissons commandées.
1225 Dès lors, il n'était plus faisable dans un temps correct de réaliser une fête digne d'un premier août.
1226 Installer des tables et trouver des boissons, c'est possible mais il faut aussi que les gens jouent le
1227 jeu. La seule chose que je peux vous certifier (et ça a été vu avec l'Office du Tourisme), c'est que
1228 l'année prochaine, cette fête aura lieu. Je m'en tiens garante. Son organisation sera gérée par
1229 l'Office du Tourisme qui fera des propositions et nous tâcherons de la soutenir.

1230 **D. Communications du Conseil communal**

1231 - Création d'une Commission cohésion sociale

1232 **M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge de la cohésion sociale.** Au début de la
1233 législature, nous vous annonçons la volonté du Conseil communal de créer une commission pour
1234 la cohésion sociale. Nous sommes maintenant prêts et espérons pouvoir la mettre sur place début
1235 2023. Les Chef-fe-s de groupe seront contacté-e-s pour régler les problèmes organisationnels.

1236 **E. Communications du Président**

1237 **Le Président.** Avant de conclure, je tenais à féliciter l'un des membres de notre Conseil qui s'est
1238 particulièrement distingué en dehors de ses activités politiques. Son sport demande adresse,
1239 courage et précision mais aussi sang-froid et abnégation. Le tout soupoudré toujours d'une grande
1240 passion. Je parle bien entendu de notre collègue M. Matthieu Pauchard, pilote moto, brillamment
1241 sacré à la fin de cet été Champion suisse de la montagne dans la catégorie SuperBike. Matthieu,
1242 tu as ainsi porté haut les couleurs châtelaises. Un grand bravo ! Je te félicite et te remets un
1243 présent aux couleurs de notre commune.

1244 *Applaudissements.*

1245 Nous arrivons au terme de cette septième séance ordinaire, je vous félicite toutes et tous de votre
1246 investissement et de votre discipline durant cette soirée.

1247 J'ai le plaisir de vous inviter à partager un moment convivial autour d'un verre à la salle de l'Aigle!
1248 Les membres du public sont invités à se joindre à nous ! A cette occasion, vous ne manquerez pas
1249 de souhaiter un joyeux anniversaire à notre collègue Mme Anne-Lise Chaperon.

1250 *Applaudissements.*

1251 Je vous souhaite une agréable fin de soirée et un bon retour chez vous. Je profite encore de votre
1252 attention pour vous donner rendez-vous le mercredi 14 décembre 2022. L'heure de rendez-vous
1253 sera peut-être anticipée en raison du nombre de Messages à traiter dans le cadre nos discussions
1254 sur le budget 2023.

1255 Il est 22h46, je déclare la séance terminée et vous invite à partager un verre de l'amitié...

1256 La séance est levée à 22h46.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président :

La Secrétaire :

Ronald Colliard

Nathalie Defferrard Crausaz

Annexes ment.



Agglomération Rivelac

Présentation au Conseil général de Châtel-Saint-Denis

Châtel-Saint-Denis, 5 octobre 2022
Corinne Margalhan-Ferrat

Présentation générale d'Agglomération Rivelac

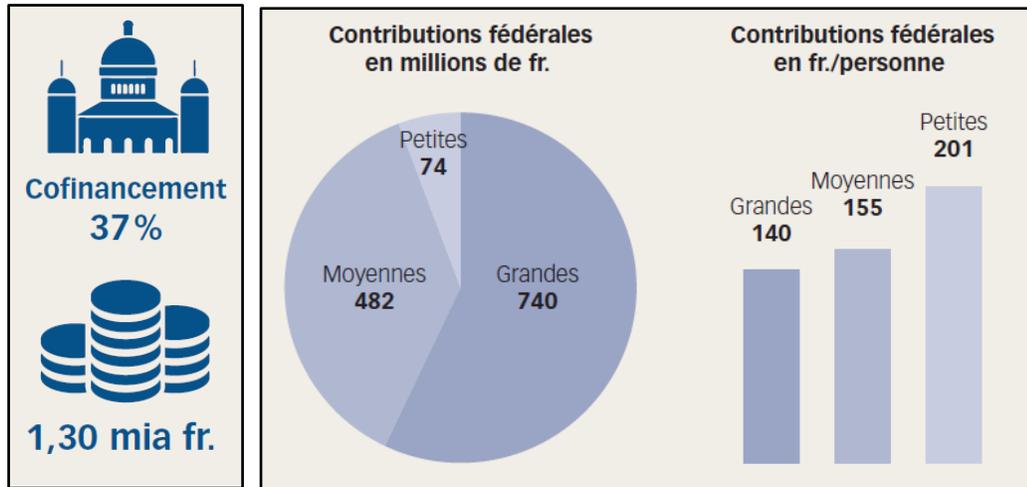
Sommaire

1. Les contextes
 - Contexte fédéral
 - Contexte cantonal et communal
 - Eléments de chronologie
2. Organisation de la structure d'Agglomération Rivelac
3. Plan directeur intercommunal /Projet d'agglomération (PDI-PA5)
 - Qu'est-ce que c'est ?
 - A quoi ça sert ?
 - Calendrier des travaux du PDI-PA5
4. Vos questions

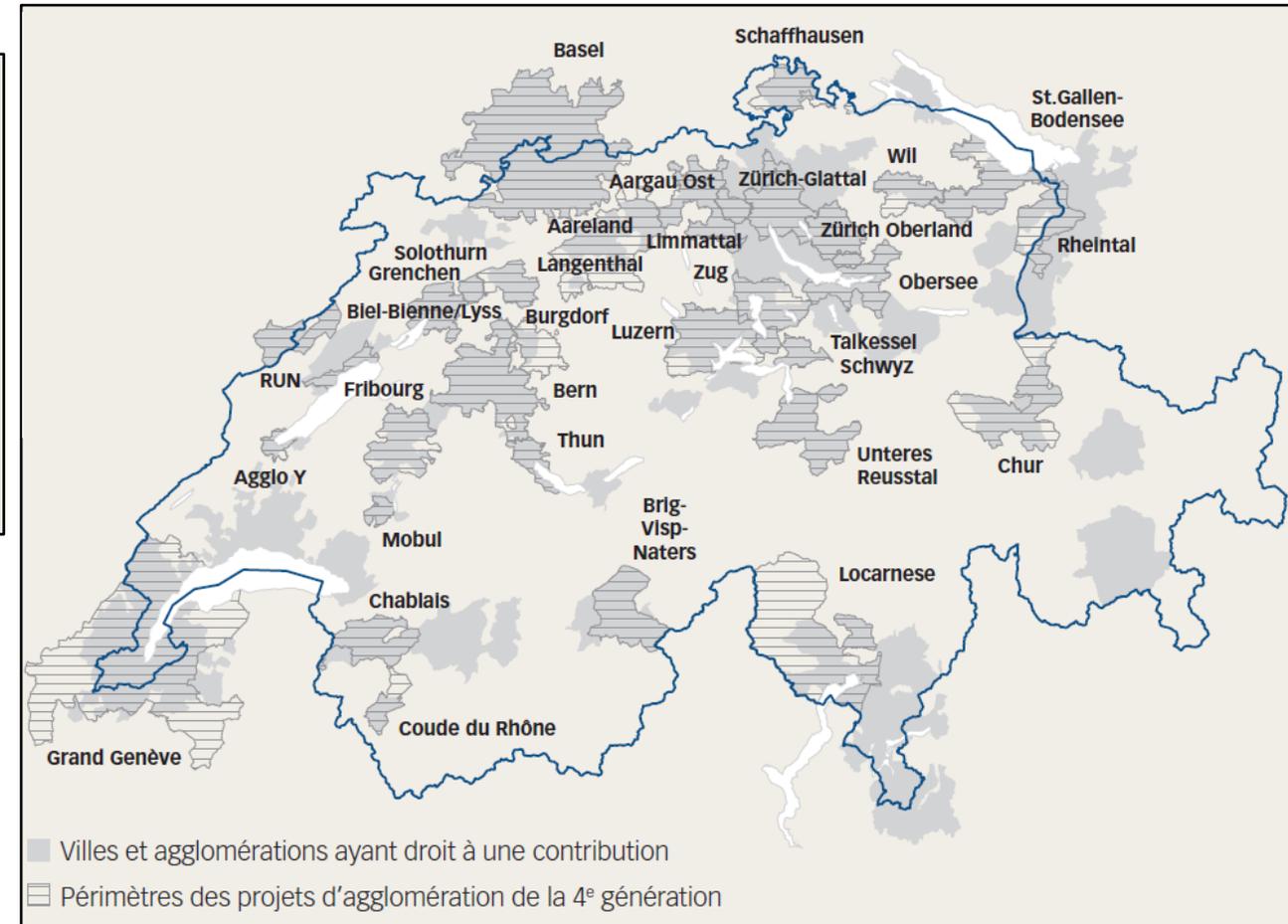
1. Les contextes

Le contexte fédéral

- > Success story des programmes du trafic d'agglomération et des projets d'agglomération (PA)
- > Résultats des projets d'agglomération de quatrième génération (PA4) déposés en 2021



Agglomérations	Transports publics	Transport individuel motorisé	Mobilité douce	Interfaces multimodales
Grandes	38%	18%	36%	8%
Moyennes	10%	38%	39%	13%
Petites	17%	29%	36%	17%
Toutes	27%	26%	37%	10%



1. Les contextes

Le contexte cantonal

> Canton de Fribourg

> 4 agglomérations

> 2 agglomérations intra-cantoniales

Fribourg & Moudon

> 2 agglomérations intercantionales

Berne et Agglo Rivelac

Bilan : 7 projets & env. 135 mios de cofinancement fédéral

> Canton de Vaud

> 5 agglomérations

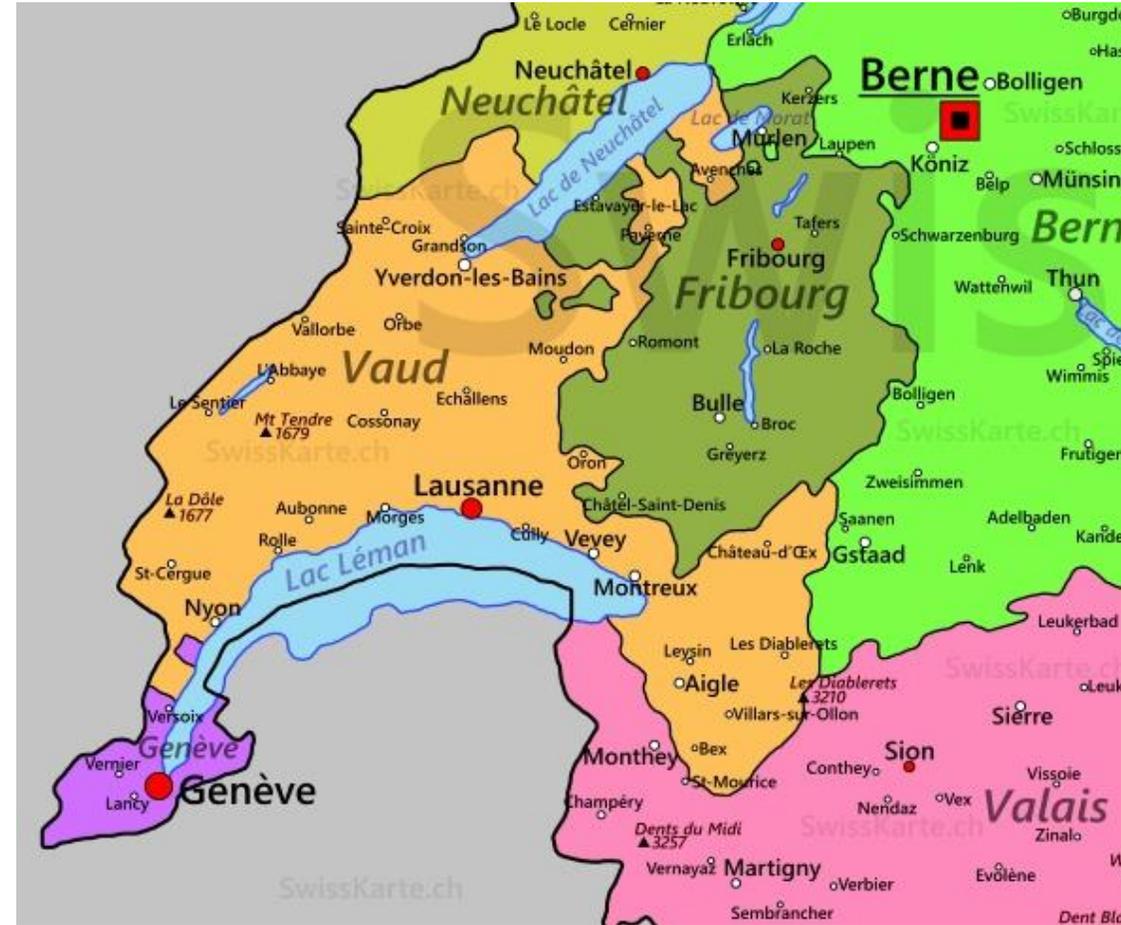
> 2 agglomérations intra-cantoniales

PALM (= Lausanne-Morges) & Agglo Y (=Yverdon)

> 3 agglomérations intercantionales

Agglo Grand Genève, Agglo Chablais et Agglo Rivelac

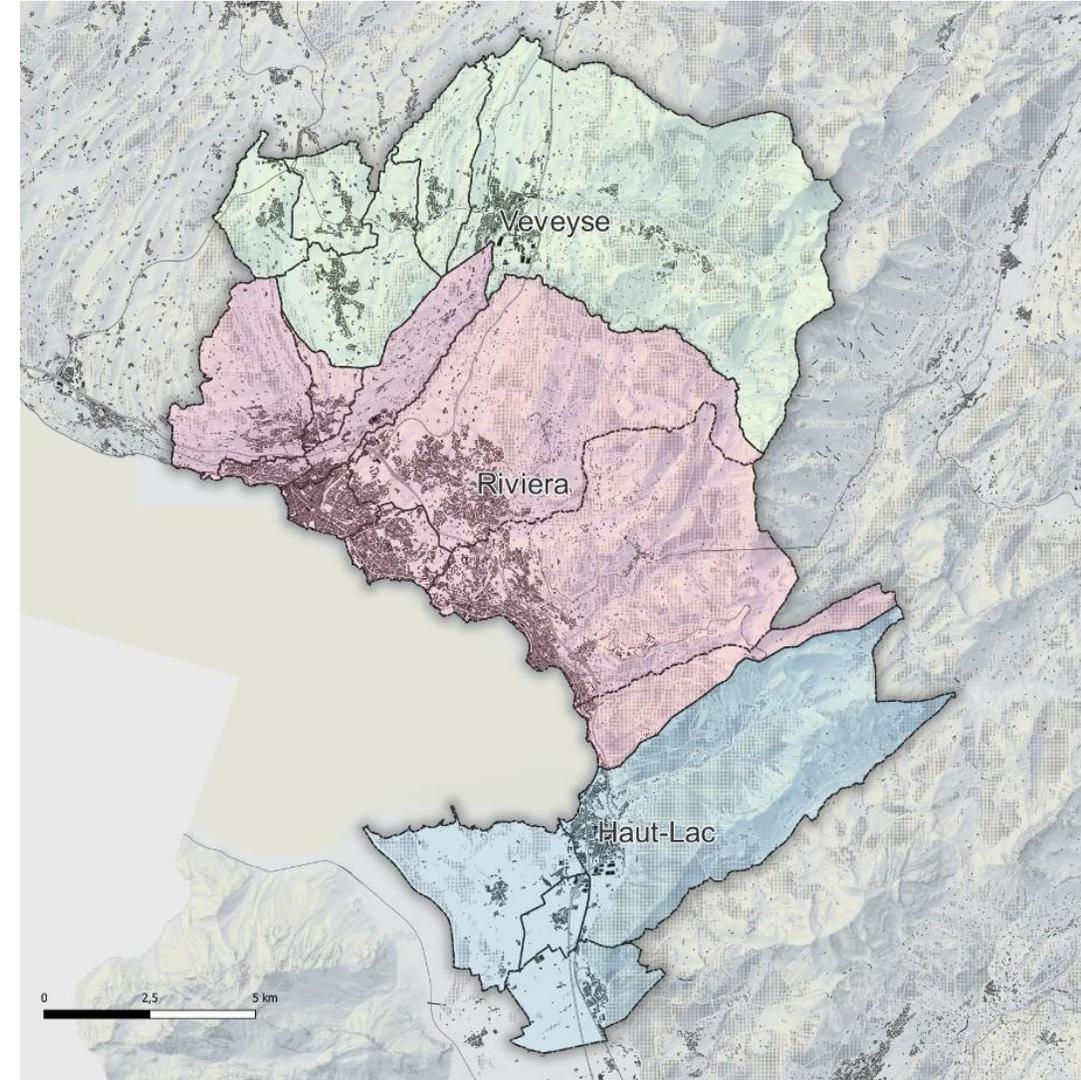
Bilan : 13 projets & env. 736 mios de cofinancement fédéral



1. Les contextes

Le contexte cantonal et communal

- > 2 cantons : Vaud & Fribourg
 - > 3 districts : Riviera, Veveyse et Aigle
 - > 18 communes
 - > env. 106'000 habitants au 31.12.2021
- > Les bases légales cantonales
 - > Sur Fribourg
 - > Obligation d'établir un Plan directeur régional PDR Veveyse
 - > Sur Vaud
 - > Obligation d'établir une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
 - > Obligation d'établir un Plan directeur intercommunal pour les communes en périmètre compact



1. Les contextes

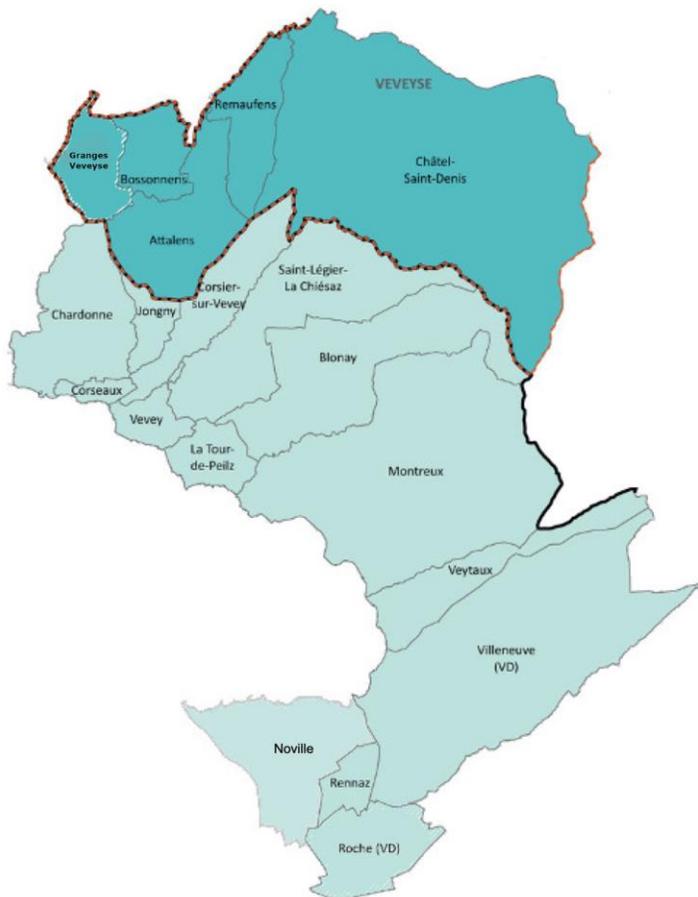
Éléments de chronologie

- > Quelques temps forts importants
 - > Reprise des travaux à partir de 2018
 - > Travaux en lien avec les PA
 - > Travaux d'ordre institutionnel

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	s1	s2																												
Dépôt du projet d'agglomération (PA2)																														
Mise en œuvre mesures PA2 sans soutien fédéral																														
Présidence du Comité de pilotage aux communes																														
Pré-étude projet d'agglomération (PA4)																														
Convention intercommunale intercantonale																														
Mise en place du bureau technique d'agglomération																														
Travaux sur les statuts d'Agglomération Rivelac																														
Renouvellement (VD et FR) des autorités communales																														
Elaboration du cahier des charges et procédure d'appel d'offres (PDI-PA5)																														
Elaboration concertée du PDI-PA5																														
Dépôt du projet d'agglomération (PA5)																														

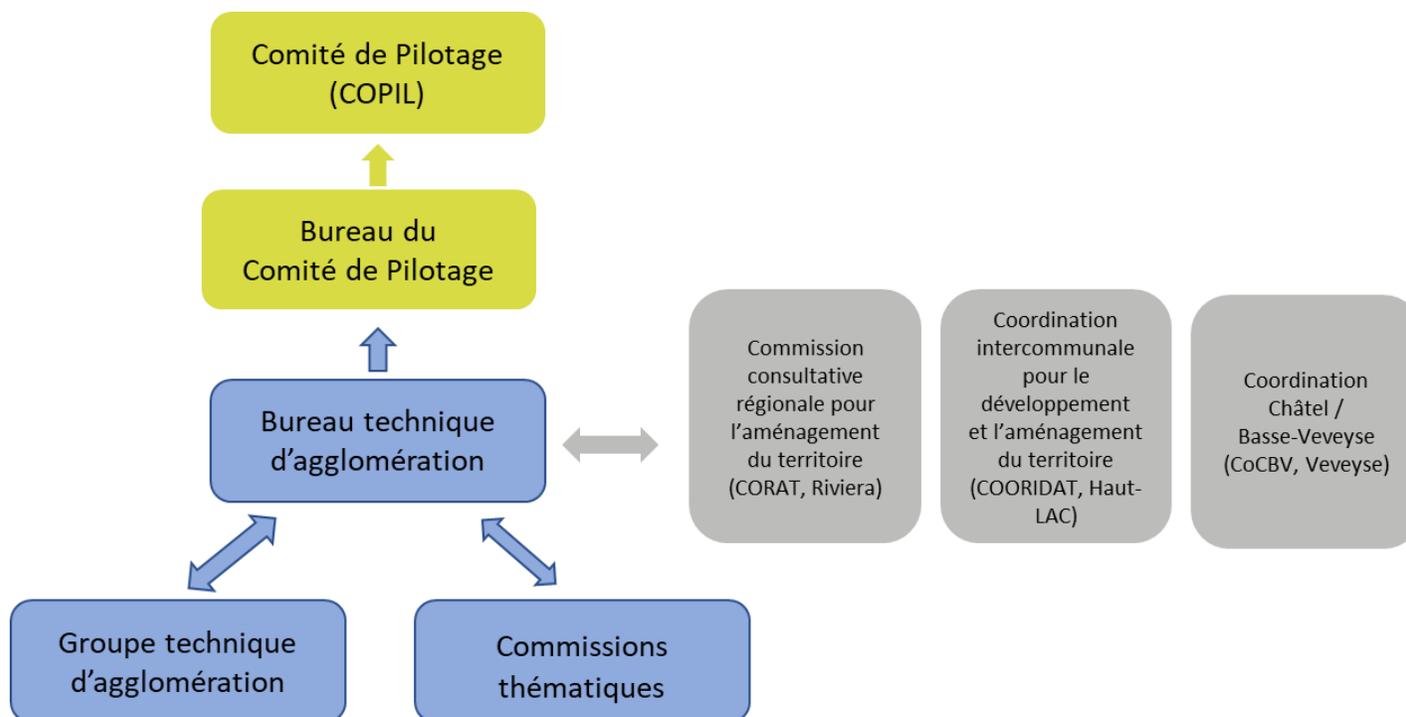
2. Organisation actuelle d'Agglomération Rivelac

> Une structure intercantonale composée de 18 communes....



> ... organisée sur la base d'une convention de collaboration validée au printemps 2019

> avec forte implication des communes (représentants politiques et techniques des communes)

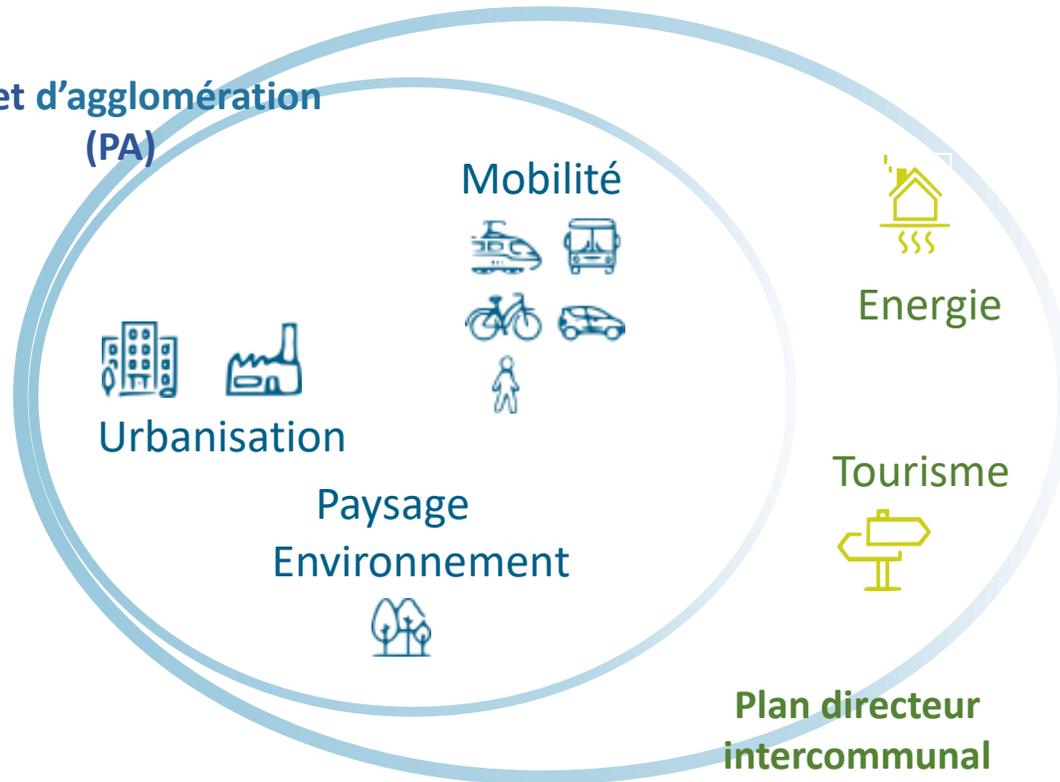


3. PDI-PA5, qu'est-ce que c'est ?

> Objectifs

- > Etablir un seul et même instrument de planification sur Vaud
- > Coordonner les travaux de planification PDR Veveyse et PA5 sur Fribourg

Projet d'agglomération (PA)



> Outil d'aménagement du territoire

- > Instrument de planification directrice
- > Outil de coordination
- > Programme de réalisation de mesures

> Thématiques couvertes

- > Thématiques « fédérales »
- > Thématiques « cantonales »

> Procédure de validation

- > Intervention des Conseils d'Etat
- > Intervention des communes

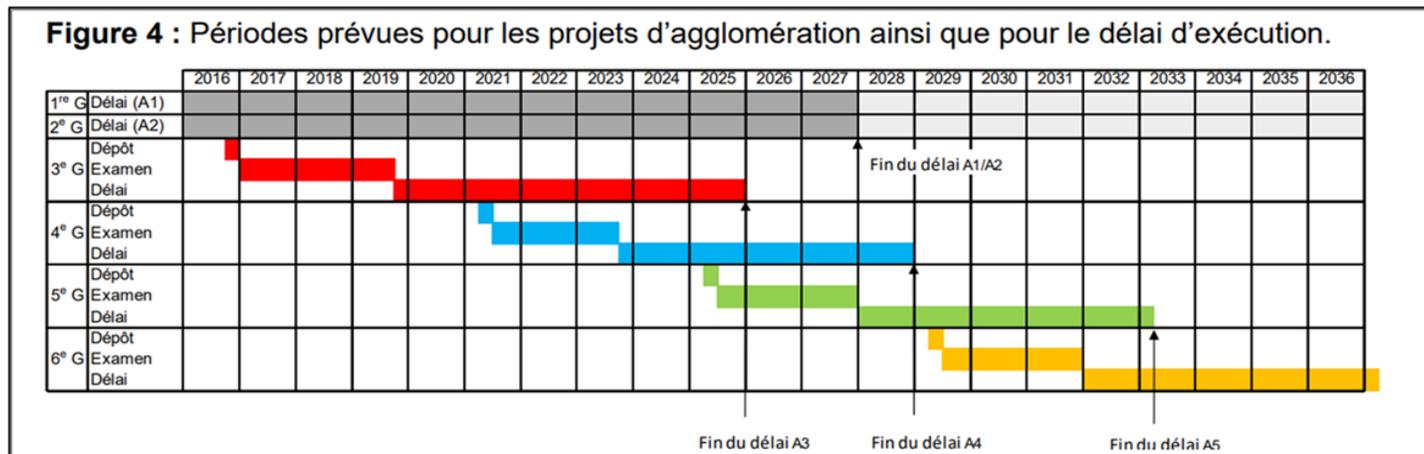
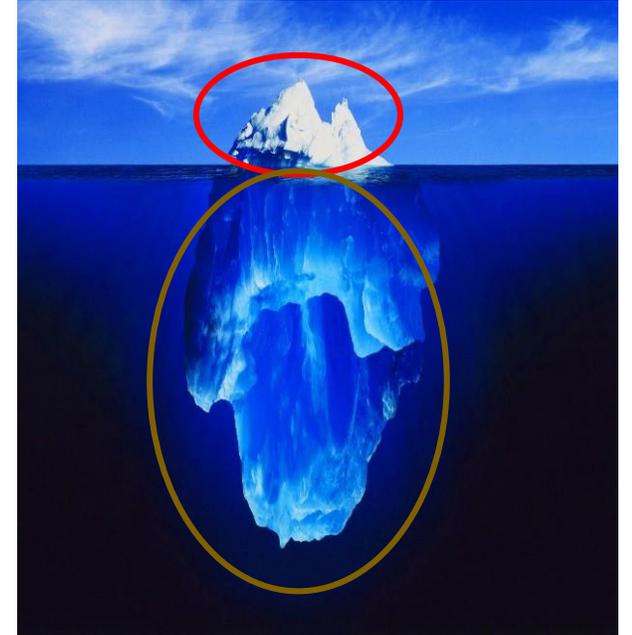
3. PDI-PA5, à quoi ça sert ?

- > Instrument de planification directrice
 - > coordination cohérente (au minimum) des transports et de l'urbanisation
 - > par-delà les frontières communales, voire cantonales
- > Programme de mesures : fonds de financement fédéral (FORTA)
 - > tous les 4 ans, possibilité, sous conditions, de bénéficier de soutien financier pour des mesures d'infrastructures de transport (30 à 50%)
 - > Exemple de mesures soutenues : voies cyclables, voies bus, réaménagement de carrefours, interface multimodal, P+R, B+R....



3. PDI-PA5, le calendrier des travaux

- > Calendrier général du PDI-PA5
 - > Etablissement du PDI-PA5
 - > Phase préparatoire : janv. 2022 – sept. 2022
 - > Phase d’élaboration concertée de la planification : oct. 2022 – déc. 2024
 - > Phase d’examen : janv. 2024 à sept. 2024
 - > Phase de validation : oct. 2024 à fév. 2025 (envoi mars 2025)
 - > Examen de la Confédération
 - > Mise en œuvre des mesures du projet d’agglomération



→ Une Collaboration active : Condition de la réussite

4. Vos questions



www.agglorivelac.ch

**MERCI DE
VOTRE ATTENTION**